



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF, vol. 24, n° 6 au catalogue

Statistiques de la criminalité au Canada, 2003

par Marnie Wallace

Faits saillants

- Le taux de criminalité au Canada a progressé de 6 % en 2003. Il s'agissait de la première hausse importante en plus d'une décennie. Le taux de criminalité a fléchi de façon soutenue de 1991 à 1999, et a été relativement stable de 2000 à 2002.
- L'accroissement de la criminalité était attribuable à une forte augmentation des délits de contrefaçon dans la plupart des régions du pays, ainsi que d'un bond des crimes contre les biens. De plus, la hausse de certaines infractions relativement mineures, comme les méfaits et le fait de troubler la paix, a également contribué à l'accroissement général de la criminalité.
- Les taux de criminalité se sont accrus dans l'ensemble des provinces et territoires à l'exception de l'Ontario et du Yukon, où ils sont demeurés stables. Des augmentations à deux chiffres ont été observées au Nunavut (18 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (13 %), en Saskatchewan (12 %), en Nouvelle-Écosse (11 %), au Manitoba (11 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (10 %).
- Le taux de crimes de violence est demeuré relativement stable (-1 %) en 2003, tous les types de crimes de violence accusant une baisse, sauf le vol qualifié (5 %) et la tentative de meurtre (4 %).
- Le taux d'homicides a reculé de 7 %, et a ainsi poursuivi la tendance amorcée au milieu des années 1970. Le taux de 1,7 homicide pour 100 000 habitants était le plus bas depuis 1967. La police a déclaré 548 homicides en 2003, soit 34 de moins qu'en 2002. Toutefois, en 2003, il y a eu 32 tentatives de meurtre de plus.
- Le taux d'agressions sexuelles a diminué de 5 % pour atteindre son point le plus bas depuis 1985.
- Le taux de vols qualifiés a connu une hausse (5 %) pour la première fois depuis 1996. Les vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu ont grimpé (10 %) en 2003, et constituent toujours environ 1 vol qualifié sur 7.
- Le taux de crimes contre les biens a progressé de 4 % en 2003, marquant la première hausse importante depuis 1991. Cet accroissement a été entraîné par l'augmentation des taux d'introductions par effraction (2 %), de vols de véhicules à moteur (5 %) et de vols de moins de 5 000 \$ (4 %).
- Le taux de conduite avec facultés affaiblies accuse un recul général depuis près de 20 ans, incluant une baisse de 5 % en 2003. La police a déclaré environ 77 000 affaires de conduite avec facultés affaiblies l'an dernier.
- Après avoir grimpé pendant près d'une décennie, le taux d'infractions relatives aux drogues a chuté de 8 % en 2003. Ce déclin était attribuable à un recul (-18 %) du taux des affaires de possession de cannabis, qui représentent environ la moitié de toutes les infractions relatives aux drogues déclarées par la police. Le taux de culture du cannabis (aussi connue sous le nom d'opération de culture de la marijuana) a progressé de 3 % en 2003.
- Le taux de personnes accusées de possession de cannabis a reculé de 30 % en 2003. Ce résultat pourrait s'expliquer par le climat d'incertitude qui règne chez les responsables de l'application de la loi et de la justice pénale, étant donné le dépôt d'un projet de loi visant à décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis, ainsi qu'un certain nombre de décisions rendues par les tribunaux dernièrement qui mettent en question la constitutionnalité des lois actuelles concernant la possession de cannabis. Ce résultat pourrait également être attribuable à une réorientation des ressources policières sur le problème plus vaste de la drogue, c'est-à-dire à l'affectation de ressources aux infractions les plus graves.
- En 2003, le taux d'accusations portées contre des jeunes par la police a chuté de 15 % alors que le taux de cas classés sans mise en accusation a fait un bond de 30 %, ce qui s'est traduit par une augmentation globale de 5 % du taux de criminalité adolescente. Ainsi, la tendance générale à la hausse qui a commencé en 2000 se poursuit. Les taux de crimes de violence (3 %) et de crimes contre les biens (4 %) perpétrés par les jeunes se sont tous les deux accrus en 2003. Il est à noter que toute hausse du nombre de jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation peut être attribuable en partie à la déclaration accrue par la police des affaires dans lesquelles les jeunes n'ont pas été inculpés officiellement, en raison des dispositions sur les mesures extrajudiciaires de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, qui a été adoptée en avril 2003.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes ou abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de vente

Le produit n° 85-002-XPB au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 9 \$CAN l'exemplaire et de 75 \$CAN pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Juillet 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Le présent rapport sert à examiner la criminalité déclarée par la police en 2003 au Canada. Les données sont présentées à la fois dans le contexte des tendances à court et à long termes. L'analyse porte essentiellement sur les tendances des crimes de violence, des crimes contre les biens, des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies, des infractions relatives aux drogues et des crimes commis par des jeunes. Les taux de criminalité sont examinés aux échelons national, provincial ou territorial et des régions métropolitaines de recensement. Des renseignements détaillés sur les affaires et les auteurs présumés sont également présentés, le cas échéant.

Les données sur les affaires qui viennent à l'attention de la police sont saisies et acheminées au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) conformément à un ensemble de catégories et de définitions communes approuvées à l'échelon national. Le lecteur doit tenir compte du fait, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques de la criminalité déclarées par la police. Ceux-ci comprennent les suivants : la déclaration à la police par le public; la déclaration au CCSJ par la police; l'incidence de nouvelles initiatives comme les changements apportés aux lois, aux politiques et aux pratiques d'application de la loi; et les changements démographiques, sociaux et économiques.

Depuis 1962, les services de police au Canada déclarent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) les affaires criminelles qui sont portées à leur attention ou qui sont relevées dans le cadre d'enquêtes policières. (Veuillez consulter la section des méthodes pour avoir une description de cette enquête). Le CCSJ tient à souligner le concours des services de police du Canada et de l'Association canadienne des chefs de police, qui ont permis de réaliser le présent rapport.

Déclaration à la police

Pour mesurer l'étendue, la nature et l'impact de l'activité criminelle, il existe deux principales sources d'information au Canada : les données recueillies auprès de la police et les enquêtes sur la victimisation. Alors que les données déclarées par la police mesurent les crimes connus de la police, les enquêtes sur la victimisation servent à recueillir de l'information auprès de la population en général, que les incidents déclarés par les répondants aient été signalés à la police ou non, ou qu'ils aient été jugés fondés par la police ou non.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les victimes peuvent ne pas signaler un acte criminel à la police. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, ces raisons comprennent notamment le degré de gravité perçue de l'affaire, la réticence à faire appel à la police ou la crainte de représailles aux mains de l'agresseur. Toutefois, d'autres facteurs, tels que le désir de voir le contrevenant puni, l'obligation sociale de déclarer les comportements criminels ainsi que la nécessité d'obtenir un rapport de police pour les besoins de l'assurance, peuvent inciter les personnes à signaler certains types d'infractions criminelles à la police¹.

L'omission de déclarer un crime à la police peut entraîner le sous-dénombrement des actes criminels dans les statistiques policières officielles. En outre, la tolérance des Canadiens à l'égard de certains types de crimes peut avoir un effet sur les taux de criminalité. À titre d'exemple, plus le public, la police et les procureurs sont sensibilisés à la violence familiale, à l'agression sexuelle et à la criminalité adolescente, moins tolérante sera la société face à ces comportements, ce qui peut en retour encourager les victimes et les témoins à signaler ces actes à la police et inciter la police à porter des accusations. Le cycle le plus récent de l'ESG est en cours en 2004 et les résultats seront diffusés en 2005.

1. Sandra Besserer et Catherine Trainor, 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10, p. 11 et 12.

Déclaration par la police au Programme DUC

Les crimes déclarés dans le cadre du Programme DUC par les services de police font l'objet de nombreuses procédures de contrôle de la qualité, à la fois sur place aux services de police et à Statistique Canada. Statistique Canada et les services de police collaborent de façon continue en vue de relever et de régler toutes difficultés relatives à la déclaration des données. Une fois que les données ont été traitées et contrôlées à Statistique Canada, les services de police doivent « autoriser par écrit » les données finales avant que celles-ci soient publiées.

Changements aux lois, aux politiques et aux pratiques

Les changements apportés aux lois, aux politiques et aux pratiques d'application de la loi peuvent également comporter une incidence sur les données déclarées par la police. Lorsqu'une modification apportée au *Code criminel* crée, par exemple, une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction existante, le nombre d'affaires signalées à la police et déclarées et par celle-ci s'accroîtra vraisemblablement.

Pour certains crimes, le nombre d'infractions déclaré est largement attribuable aux mesures policières d'application de la loi. Les crimes tels que la prostitution et les infractions relatives aux drogues sont le plus souvent décelés grâce aux activités d'application de la loi par la police, c'est-à-dire aux mesures policières « proactives », et sont rarement signalés par le public. C'est pourquoi les changements aux pratiques policières d'application de la loi, telles que les opérations spéciales qui ciblent certains types de crimes, ont des répercussions sur les statistiques officielles de la criminalité. Par exemple, les décisions récentes des tribunaux concernant la constitutionnalité des lois actuelles régissant la possession de petites quantités de cannabis peuvent avoir eu pour effet de réduire sensiblement le nombre d'accusations portées par la police pour cette infraction en 2003. La mise en œuvre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en avril 2003 est un autre exemple. Pour de plus amples renseignements sur l'adoption de cette nouvelle loi, voir la section sur la criminalité chez les jeunes. Dans la mesure du possible, on inclut dans le rapport des explications de ce genre de situation.

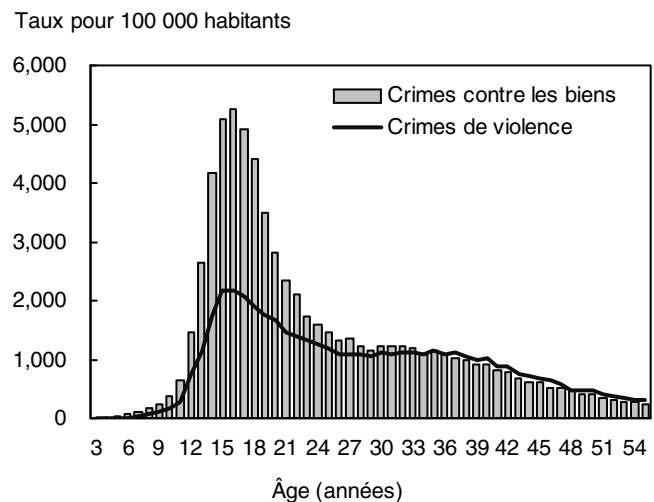
Facteurs sociaux, économiques et démographiques qui influent sur le taux de criminalité

En plus des divers changements législatifs, l'évolution sociale, démographique et économique a été associée à la tendance générale à la baisse du taux de criminalité observée au cours des années 1990, tant au Canada qu'aux États-Unis.

En ce qui a trait à l'aspect démographique, les personnes de 15 à 24 ans au Canada présentent des taux supérieurs de délinquance et de victimisation par rapport à ceux de tout autre groupe d'âge. En général les taux de délinquance diminuent en fonction de l'âge après l'âge de 25 ans (figure 1). En 2003, les jeunes de 15 à 24 ans représentaient 14 % de la population totale, alors qu'ils formaient 45 % de toutes les personnes accusées d'un crime contre les biens et 32 % des personnes accusées d'un crime de violence.

Figure 1

Taux par âge d'auteurs présumés de crimes de violence et de crimes contre les biens, 2003



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

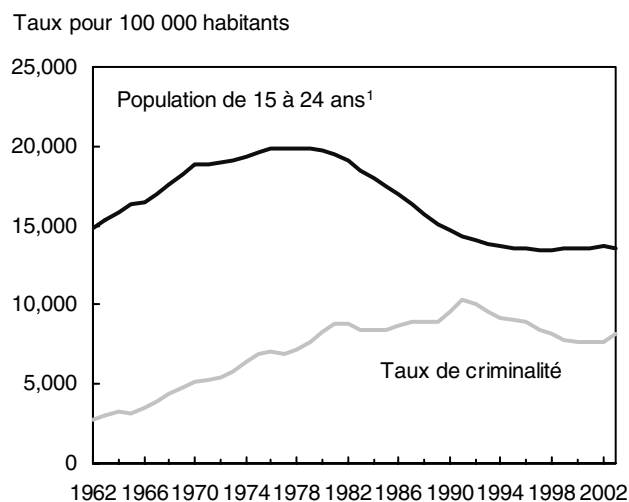
Des changements importants de la répartition démographique au fil du temps peuvent avoir un effet sur le taux de criminalité. Le « baby boom » du Canada s'est produit entre 1947 et 1966. Au fur et à mesure que les enfants de la génération du baby boom ont vieilli et sont devenus des adultes, la part de la population que formaient les 35 ans et plus a continuellement pris de l'importance alors que celle des 15 à 24 ans s'est amoindrie. La figure 2 illustre les tendances de la taille relative du groupe des 15 à 24 ans et du taux de criminalité de 1962 à 2003. Bien qu'on puisse dégager des parallèles, il est clair que d'autres facteurs ont aussi une incidence sur la criminalité.

Le chômage et les mesures de la pauvreté et de l'inégalité du revenu sont aussi cités fréquemment comme facteurs influant sur l'activité criminelle. La fluctuation d'autres conditions sociales ou économiques peut interagir avec les changements démographiques et influencer aussi sur les taux de criminalité. Par exemple, les démographes au cours des trois dernières décennies, et plus récemment Ouimet², ont soutenu que la très grande cohorte de jeunes qui sont nés au Canada durant les années 1960 ont participé à des activités criminelles dans une plus grande mesure que tout autre groupe d'âge en raison des plus importantes difficultés qu'ils ont éprouvées à s'intégrer sur le marché du travail durant la récession qui a sévi au début des années 1980.

2. Marc Ouimet, 2002, « Explaining the American and Canadian crime "drop" in the 1990s », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, n° 1, p. 33 à 50.

Figure 2

Taux de criminalité et population de 15 à 24 ans, Canada, 1962 à 2003



1. Cette courbe représente la population de 15 à 24 ans exprimée en un taux pour 100 000 habitants et non le taux de criminalité pour ce groupe d'âge.
Sources : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistiques démographiques annuelles, 2003, produit n° 91-213 au catalogue de Statistique Canada.

Une analyse plus approfondie de l'incidence de ces facteurs et d'autres facteurs socioéconomiques sur le taux de criminalité figurera dans un rapport dont la diffusion est prévue pour l'automne 2004.

Tendances de la criminalité en 2003

En 2003, plus de 2,5 millions d'affaires d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des délits de la route et des infractions aux autres lois fédérales, telles que les infractions relatives aux drogues) ont été signalées à la police. Sur celles-ci, 12 % avaient trait à des crimes de violence, 51 %, à des crimes contre les biens et 37 %, à d'« autres » infractions au *Code criminel*, comme les méfaits, la contrefaçon, le fait de troubler la paix et les violations des conditions de la liberté sous caution (tableau 1). Il y a 25 ans, la répartition était très différente; les crimes de violence représentaient alors 8 % de l'ensemble des affaires en vertu du *Code criminel*, les crimes contre les biens en constituaient 64 % et les autres infractions au *Code criminel*, 28 %.

En outre, on a dénombré environ 116 000 délits de la route prévus au *Code criminel* (dont les deux tiers étaient des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies), 86 000 affaires d'infractions relatives aux drogues et 36 000 affaires d'infractions à d'autres lois fédérales (p. ex. la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, la police a déclaré 2,8 millions d'affaires criminelles en 2003.

Encadré 1 : Principaux termes et définitions

Affaire criminelle

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Pour les affaires comptant des infractions multiples, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est comptée. À l'exception du vol qualifié, les comptes des crimes de violence correspondent au nombre de victimes dans l'affaire, tandis que les comptes des crimes sans violence reflètent le nombre d'affaires ou d'actes criminels.

Taux de criminalité

Fondé sur le nombre d'affaires signalées à la police pour chaque tranche de population de 100 000 habitants. Les taux sont utilisés pour effectuer des comparaisons au fil du temps et entre les régions géographiques qui présentent des populations différentes. Le « **taux de criminalité** » englobe toutes les affaires d'infractions au *Code criminel*, excluant les délits de la route et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

Auteur présumé

Désigne toutes les personnes qui ont été identifiées par la police comme auteurs d'un crime et contre qui il existe suffisamment de preuves pour déposer une accusation, qu'elles aient été inculpées officiellement ou non.

Personne dont l'affaire est classée par une mise en accusation

Désigne les personnes qui ont été officiellement accusées ou contre lesquelles la police a recommandé de porter une accusation.

Personne dont l'affaire est classée sans mise en accusation

Représente les personnes qui n'ont pas été accusées officiellement par la police, bien qu'il existe une preuve suffisante pour qu'elle puisse le faire. Cela peut se produire pour diverses raisons : la police a eu recours à des mesures extrajudiciaires (voir la section Criminalité chez les jeunes), la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire et a décidé de ne pas porter d'accusation, le plaignant ne voulait pas que la police porte une accusation, ou l'auteur présumé était impliqué dans d'autres affaires dans lesquelles au moins une accusation a été déposée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme DUC, consulter la section Méthodes à la fin du présent rapport ainsi que le rapport *Statistique de la criminalité au Canada, 2002, 2003*, produit n° 85-205 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Le taux de criminalité affiche la première hausse importante en plus d'une décennie

Sous l'effet de la hausse des affaires de contrefaçon (72 %) et d'un accroissement des crimes contre les biens, le taux de criminalité a grimpé de 6 % en 2003, pour s'établir à 8 132 affaires pour 100 000 habitants. La plupart des types de crimes contre les biens ont progressé en 2003. Des augmentations importantes ont également été constatées pour certaines infractions mineures fréquentes, comme les méfaits et le fait de troubler la paix. Certains services de police ont attribué l'accroissement des infractions mineures à de nouvelles procédures de déclaration instaurées en 2003, qui facilitent la déclaration à la police de crimes mineurs par le public.

La hausse globale a suivi une période de déclin général observée tout au long des années 1990 et une période de stabilité relative de 2000 à 2002 (tableau 2). En 2003, le taux de criminalité était de 15 % inférieur à ce qu'il était il y a une décennie, mais de 14 % supérieur au taux enregistré il y a 25 ans.

Le taux de crimes de violence est demeuré relativement stable (-1 %) en 2003. Toutefois, les taux de crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel* se sont tous les deux accrus, de 4 % et 10 %, respectivement.

Les tendances internationales

Alors que le taux de crimes de violence observé au Canada a été stable en 2003, les données provisoires diffusées par le Federal Bureau of Investigation indiquent que le nombre de crimes de violence aux États-Unis a reculé (-3 %), en raison du moins grand nombre de voies de fait graves par rapport à l'année précédente³. Le nombre de victimes enregistré par les services de police de l'Australie a fléchi pour la plupart des types d'infractions en 2003, incluant une chute du taux de vols qualifiés (-7 %) et de celui des homicides (-5 %)⁴. Seul l'Angleterre et le pays de Galles a déclaré une hausse de son taux de crimes de violence déclarés par la police (13 %) d'octobre à décembre 2003 par rapport à la même période pendant l'année précédente⁵.

Alors que les services de police au Canada ont déclaré une hausse de 4 % du taux de crimes contre les biens, le nombre de crimes contre les biens enregistré aux États-Unis est demeuré stable. Les services de police australiens ont dénombré un moins grand nombre de victimes de crimes contre les biens en 2003 qu'en 2002, incluant des reculs du nombre de vols de véhicules à moteur (-14 %) et du nombre d'effractions de domicile (-12 %). Les crimes contre les biens déclarés par la police ont également baissé en Angleterre et au pays de Galles, soit de 2 %.

La plupart des provinces et territoires affichent une hausse de leur taux de criminalité

Toutes les provinces et les trois territoires ont déclaré une hausse de leur taux de criminalité en 2003, à l'exception de l'Ontario et du Yukon, où ils sont demeurés relativement stables. Des augmentations à deux chiffres ont été observées au Nunavut (18 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (13 %), en Saskatchewan (12 %), en Nouvelle-Écosse (11 %), au Manitoba (11 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (10 %).

Si l'on examine les données pour une période plus longue, on constate que l'augmentation la plus importante des taux de criminalité au cours de la dernière décennie s'est produite en Saskatchewan, où le taux a progressé de 41 % par rapport à 1993. Des accroissements ont également été observés à Terre-Neuve-et-Labrador (9 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (7 %) et au Manitoba (6 %) pendant cette période. Les six autres provinces ont connu des baisses de leur taux de criminalité au cours des 10 dernières années. Les plus marquées ont été enregistrées par l'Ontario et la Colombie-Britannique, où les taux ont chuté de 32 % et de 14 %, respectivement.

Les taux de criminalité varient sensiblement d'une région à l'autre du pays (tableau 3). Par le passé, les taux de criminalité augmentaient d'est en ouest. Toutefois, ce modèle a commencé à changer depuis quelques années, les taux des provinces de l'Atlantique étant maintenant généralement supérieurs à ceux du Québec et de l'Ontario. À Terre-Neuve-et-Labrador seulement, le taux était plus faible qu'au Québec, mais plus élevé qu'en Ontario. En 2003, le taux de criminalité en Alberta était le plus faible de toutes les provinces de l'Ouest pour la 11^e année consécutive.

Les taux de criminalité provinciaux ont varié d'un creux de 6 097 affaires pour 100 000 habitants en Ontario à un sommet de 15 375 en Saskatchewan. Il s'agit de la première fois depuis le début de la collecte des données en 1962 que l'Ontario a

affiché le taux de criminalité le plus faible de l'ensemble des provinces. Les territoires ont enregistré des taux qui étaient presque, ou plus que, le double de ceux des provinces.

La criminalité dans les régions métropolitaines de recensement

Les services de police dans les neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)⁶, qui desservent 50 % de la population canadienne, ont déclaré près de la moitié (47 %) de toutes les infractions. Le taux de criminalité a progressé dans sept de ces neuf grandes RMR en 2003, alors qu'il est demeuré stable dans deux d'entre elles (Toronto et Hamilton). Les plus fortes augmentations ont été enregistrées à Montréal (11 %), Winnipeg (10 %) et Edmonton (10 %). À Montréal, le taux de criminalité a grimpé principalement sous l'effet d'une importante hausse des affaires de contrefaçon⁷. Parmi les RMR qui ont déclaré des hausses, Calgary, Edmonton et Ottawa étaient les seules à afficher un accroissement dans toutes les grandes catégories d'infraction.

À l'instar des grandes RMR, pratiquement toutes les 18 plus petites RMR ont déclaré des augmentations de leur taux de criminalité, les plus fortes étant affichées par Saskatoon (16 %), Trois-Rivières (10 %) et Sudbury (9 %). Les seules chutes importantes se sont produites à St. John's et Sherbrooke (les deux ayant connu une baisse de 6 %).

Parmi les 27 RMR⁸, Saguenay a déclaré le taux de criminalité le plus bas, suivie de Québec, Toronto et Trois-Rivières. Il s'agit de la troisième année consécutive au cours de laquelle Saguenay a connu le taux de criminalité le plus bas. Par ailleurs, le taux le plus élevé a été déclaré par Saskatoon, suivie de près de Regina, les taux de ces deux villes dépassant 15 000 affaires pour

3. *Federal Bureau of Investigation National Press Office, 2004, Preliminary Crime Statistics for 2003. Adresse électronique : www.fbi.gov/pressrel/pressrel04/ucrp/ucrp2003.htm. Il est à noter que ces données représentent le nombre de crimes qui viennent à l'attention de la police plutôt que leur taux.*
4. *Australian Bureau of Statistics, 2004, Recorded Crime—Victims, Australia. Selon le type d'infraction, la victime peut être une personne, un emplacement, une organisation ou un véhicule à moteur.*
5. *Olivia Christopherson, Katherine Thorpe et Anna Upson, avril 2004, Crime in England and Wales : Quarterly Update to December 2003, Home Office, Angleterre. Les chiffres de la variation en pourcentage figurant dans ce rapport sont fondés sur le nombre réel d'affaires et non sur des taux.*
6. *Une RMR désigne une région ayant un important noyau urbanisé (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. Dans le présent rapport, les limites des RMR ont été légèrement modifiées afin de refléter plus fidèlement les territoires policiers. Les secteurs desservis par les services de police peuvent différer suivant la composition urbaine/suburbaine de la population, ce qui complique la comparaison des taux de criminalité entre les services. On compense ce manque de comparabilité en analysant les taux de criminalité selon la RMR. Habituellement, plus d'un service de police est chargé de l'application de la loi dans les limites d'une seule RMR.*
7. *Bien qu'on ait déclaré une forte hausse du nombre d'affaires dans la ville de Montréal, des augmentations se produisant dans d'autres régions de la province ont probablement contribué à une surdéclaration pour cette ville. Cette situation est attribuable au fait qu'un certain nombre de centres de traitement de données sont centralisés dans le cœur de Montréal. Il est à noter, toutefois, que l'accroissement des affaires de contrefaçon de monnaie à Montréal était comparable à l'augmentation observée à l'échelle nationale.*
8. *La RMR d'Oshawa est exclue de la présente analyse en raison de l'incompatibilité entre les frontières du territoire du service de police et les frontières de la RMR.*

100 000 habitants. Suivaient Abbotsford, Winnipeg, Vancouver, Edmonton et Victoria, chacune de ces villes déclarant des taux supérieurs à 10 000 affaires pour 100 000 habitants.

Dans de nombreux cas, une seule RMR peut englober plusieurs services de police. À l'examen de certains services de police, il est possible de dresser un tableau plus clair de la dynamique et des endroits liés aux changements des taux de criminalité (tableau 6). À l'intérieur de la RMR de Toronto, par exemple, le taux de criminalité s'est accru dans les aires desservies par la police régionale de Durham (10 %), la police régionale de Halton (8 %) et la police régionale de York (6 %), alors qu'il a chuté dans celle desservie par la police régionale de Peel (-6 %). Pour sa part, le taux du Service de police de Toronto⁹ est demeuré stable (-0,4 %).

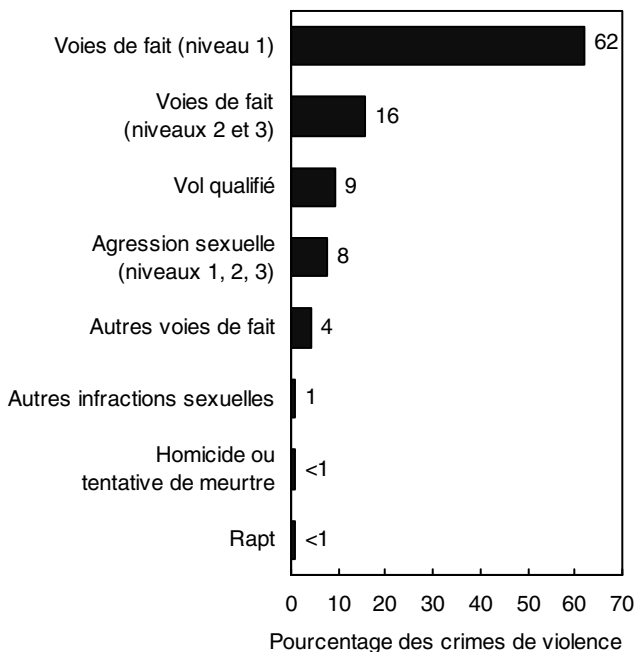
Crimes de violence

Les crimes de violence sont relativement stables depuis 1999

La police a déclaré plus de 300 000 crimes de violence au Canada en 2003. Cela correspond à un taux de 963 affaires de crimes de violence pour 100 000 habitants. Les crimes de violence comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres voies de fait, les autres infractions sexuelles, le rapt et le vol qualifié (figure 3). Trois affaires de violence sur 5 sont classées dans les voies de fait de niveau 1.

Figure 3

Crimes de violence selon le type, Canada, 2003



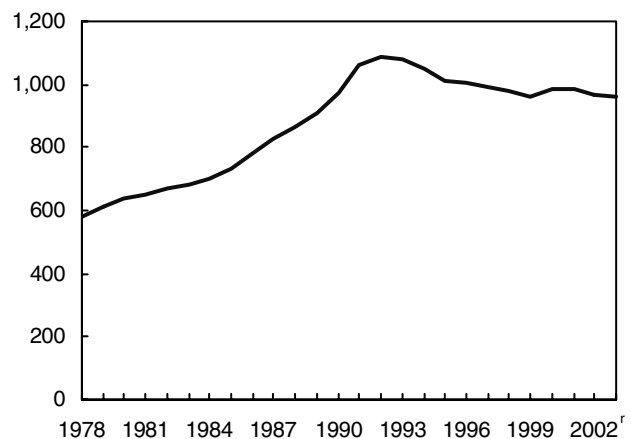
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le taux de crimes de violence a fléchi légèrement (-11 %) au cours de la dernière décennie, après avoir progressé pendant la plupart des années 1960, 1970 et 1980 (figure 4). En 2003, le taux global de crimes de violence est demeuré relativement inchangé. Tous les types de crimes de violence, sauf le vol qualifié (5 %) et la tentative de meurtre (4 %), ont accusé un recul. Le taux de crimes de violence observé en 2003 était de 11 % inférieur au quasi-sommet atteint en 1993, mais de 66 % supérieur à ce qu'il était il y a 25 ans.

Figure 4

Taux de crimes de violence, Canada, 1978 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



^r rectifié

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Pour la cinquième année consécutive, la Saskatchewan a enregistré le taux de crimes de violence le plus élevé de toutes les provinces. Son taux de 2 057 affaires pour 100 000 habitants dépassait de 25 % celui de la province qui s'est classée deuxième rang, soit le Manitoba (figure 5). Pour la neuvième année d'affilée, le Québec a déclaré le taux le plus bas de crimes de violence (713), suivi de l'Ontario (784) pour la deuxième année consécutive.

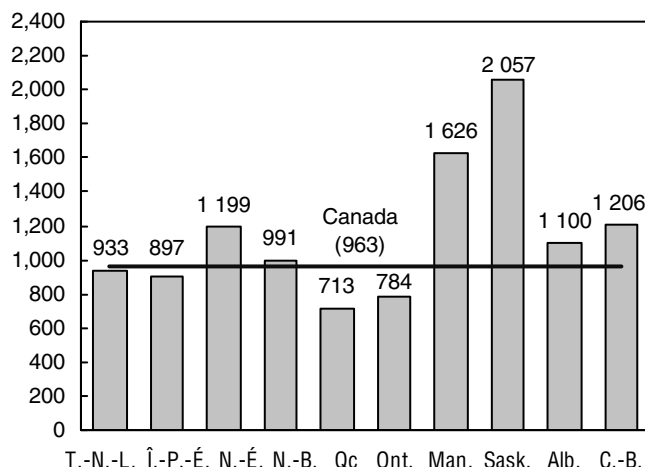
Le taux de crimes de violence a été relativement stable dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario (-5 %), de la Saskatchewan (+11 %) et la Nouvelle-Écosse (+7 %). En Ontario, les voies de fait ont diminué de 6 %, alors que cette infraction courante a augmenté en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, soit de 12 % et de 9 %, respectivement.

9. Le Service de police de Toronto a mis en place un nouveau système de gestion des dossiers en septembre. Comme l'étape de la transition a eu une incidence à court terme sur la qualité de l'information, les données de septembre à décembre 2003 ont été estimées à partir des données de 2002 pour la même période.

Figure 5

Crimes de violence, le Canada et les provinces, 2003

Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La plupart des neuf RMR les plus grandes ont déclaré une baisse de leur taux de crimes de violence en 2003 par rapport à 2002. Les chutes les plus importantes se sont produites à Hamilton (-6 %), Toronto (-6 %), et Winnipeg (-5 %), où la baisse des taux de voies de fait par rapport à l'année précédente a provoqué le recul dans chacun de ces cas. Les augmentations les plus marquées des taux de crimes de violence se sont produites à Ottawa (4 %) et à Calgary (4 %), ces bonds étant le résultat de taux accrus de voies de fait et de vols qualifiés.

Parmi les plus petites RMR, environ la moitié ont fait état d'une hausse de leur taux de crimes de violence en 2003 par rapport à l'année précédente. L'augmentation la plus significative a été enregistrée par Sherbrooke (19 %), bien que cette ville affiche toujours un des taux les plus faibles de toutes les RMR. Parmi les RMR ayant connu une baisse de leur taux de crimes de violence, les déclinés les plus importants ont été observés à Sudbury (-17 %) et St. Catharines-Niagara (-16 %).

Saskatoon a déclaré le taux de crimes de violence le plus élevé (1 718 affaires pour 100 000 habitants) de toutes les RMR, suivie de Regina (1 578) et de Halifax (1 343). Il s'agit de la quatrième année d'affilée au cours de laquelle Saskatoon et Regina ont enregistré les taux les plus élevés de crimes de violence, mais la première année pendant laquelle Halifax s'est classée parmi les trois premiers. Les taux les plus faibles ont été affichés par Québec (489), Saguenay (509), Trois-Rivières (541) et Kitchener (564).

Le taux d'homicides est le plus bas depuis 1967

L'homicide comprend le meurtre au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. En 2003,

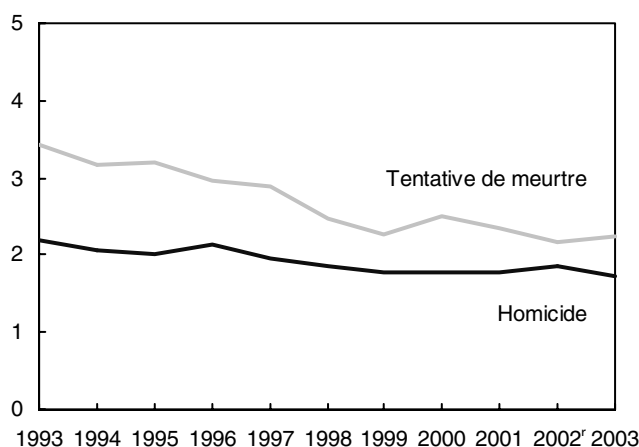
la police a déclaré 548 homicides et 710 tentatives de meurtre. Ensemble, ces crimes représentent moins de 1 % de tous les crimes de violence.

Le taux d'homicides a poursuivi sa tendance à la baisse amorcée au début des années 1970. Le taux a fléchi de 7 % en 2003, pour se fixer à 1,7 affaire pour 100 000 habitants (figure 6), soit le taux le plus faible observé au Canada depuis 1967. Cependant, le taux de tentatives de meurtre s'est accru de 4 % en 2003.

Figure 6

Affaires d'homicide et de tentative de meurtre, Canada, 1993 à 2003¹

Taux pour 100 000 habitants



¹ rectifié

1. Les enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force de Port Coquitlam ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002 et de 6 homicides en 2003. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La diminution du nombre d'homicides à l'échelle nationale (-34) était attribuable à de fortes baisses enregistrées en Colombie-Britannique¹⁰, où le taux a chuté de 126 homicides en 2002 à 93 en 2003, et au Québec, où il est tombé de 118 homicides en 2002 à 100 en 2003. Sur les trois provinces qui ont affiché un plus grand nombre d'homicides en 2003, la Saskatchewan a connu la plus forte hausse. Dans cette province, le nombre est passé de 27 homicides en 2002 à 41 en 2003.

Dans les provinces, le taux le plus élevé a été déclaré par la Saskatchewan (4,1 affaires pour 100 000 habitants), suivie du Manitoba (3,7). Pour la Saskatchewan, il s'agit du taux le plus élevé depuis 1977. Les taux les plus faibles ont été enregistrés dans les quatre provinces de l'Atlantique. Les taux d'homicides

10. Les enquêtes sur les homicides entreprises par le Missing Women's Task Force à Port Coquitlam en Colombie-Britannique ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002 et de 6 autres homicides en 2003. Les comptes des homicides ont trait à l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

en Nouvelle-Écosse (0,9) et au Québec (1,3) étaient les plus bas dans ces provinces en plus de 25 ans.

Parmi les neuf plus grandes RMR, le taux d'homicides le plus important a été observé à Winnipeg (2,6 affaires pour 100 000 habitants), bien que cette ville ait enregistré 5 homicides de moins que l'année précédente. Venaient ensuite Edmonton (2,2), Vancouver¹¹ (2,1) et Toronto (1,9). Les taux d'homicides les plus faibles parmi les grandes RMR ont été affichés par Québec (0,4) et Calgary (1,1). Montréal et Québec ont toutes les deux déclaré leur taux le plus bas depuis le début de la collecte de statistiques selon la RMR en 1981.

Les taux d'homicides les plus élevés au pays ont été observés dans certaines des plus petites RMR, Abbotsford (8 homicides) et Regina (10 homicides) déclarant chacune 5,1 homicides pour 100 000 habitants. Il est à noter que, en raison des petits chiffres et des petites populations, les taux d'homicides ont tendance à fluctuer d'une année à l'autre. Seulement trois RMR, soit Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières, n'ont déclaré aucun homicide en 2003.

Le taux d'agressions sexuelles est le plus faible depuis 1985

Les agressions sexuelles sont classées dans trois catégories en fonction de la gravité de l'affaire : le niveau 1 (agression causant les blessures corporelles les plus légères à la victime); le niveau 2 (agression sexuelle armée, menaces d'utiliser une arme ou agression sexuelle causant des lésions corporelles); et le niveau 3 (agression sexuelle causant des blessures, la mutilation ou le défigurement, ou mettant la vie de la victime en danger). Au nombre des plus de 23 000 affaires d'agression sexuelle déclarées par la police en 2003, 98 % ont été classées sous le niveau 1.

Le taux d'agressions sexuelles au Canada a atteint un sommet au début des années 1990, puis a suivi une tendance générale à la baisse, pour se stabiliser de 1999 à 2002 avant de chuter de 5 % en 2003 (figure 7). Le taux observé en 2003 (74 affaires pour 100 000 habitants) était de 39 % inférieur à ce qu'il était 10 ans auparavant, et il se situe à son point le plus bas depuis 1985. Toutefois, bien que le nombre d'agressions sexuelles de niveau 3 soit relativement peu important (180 affaires), ce type de crime a progressé de 17 % en 2003, soit la première hausse en presque une décennie.

Au cours de la dernière décennie, les taux des trois niveaux d'agression sexuelle ont fléchi. Le taux d'agressions sexuelles de niveau 1 a reculé de 38 %, le taux d'agressions de niveau 2, de 62 %, et le taux d'agressions de niveau 3 a fléchi de 54 % par rapport à 1993.

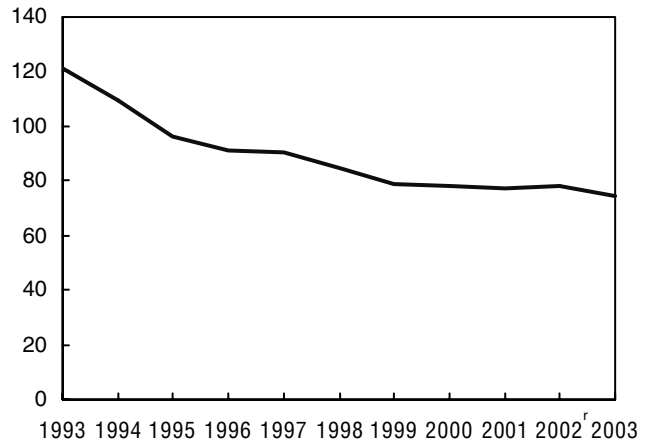
Le Québec était la seule province ayant enregistré une hausse (4 %) du taux d'agressions sexuelles en 2003. Malgré cette augmentation, le Québec a déclaré le taux le plus faible au Canada, soit 58, suivi de l'Ontario (63). Parmi les provinces qui ont fait état de diminutions, c'est le Nouveau-Brunswick qui a connu la plus forte (-14 %), suivi de Terre-Neuve-et-Labrador (-10 %), de l'Ontario (-9 %) et de l'Alberta (-9 %).

Trois des 27 RMR ont signalé des baisses de leur taux d'agressions sexuelles de plus de 20 %. Il s'agit de London

Figure 7

Taux d'agressions sexuelles, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



^r rectifié

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

(-32 %), Sudbury (-32 %) et St. Catharines (-21 %). Tout comme le bond des agressions sexuelles dans la province du Québec, les hausses les plus marquées parmi les RMR se sont produites à Trois-Rivières (54 %), Sherbrooke (38 %) et Saguenay (22 %). Toutefois, ces taux demeurent relativement faibles comparativement à ceux des autres RMR.

Les plus forts taux d'agressions sexuelles dans les RMR ont été observés à Saskatoon (118 affaires pour 100 000 habitants) et Winnipeg (107), alors que les plus faibles ont été enregistrés par Ottawa et London (41 affaires pour 100 000 habitants dans les deux villes). Il s'agit de la deuxième année consécutive au cours de laquelle Ottawa a déclaré le taux le moins élevé d'agressions sexuelles et Saskatoon, le plus élevé.

Les voies de fait demeurent stables

En 2003, la police a déclaré plus de 236 000 affaires de voies de fait. Le taux de 746 affaires pour 100 000 habitants était à peu près le même (-1 %) que le taux observé en 2002 et de 4 % inférieur à celui enregistré il y a 10 ans.

Les voies de fait représentent environ 4 crimes de violence sur 5. Elles sont classées dans trois catégories principales : voies de fait simples (niveau 1); voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et voies de fait graves (niveau 3). En outre, on a dénombré, en 2003, 12 000 « autres voies de fait », comme les voies de fait contre un policier ou l'infraction illégale de lésions corporelles.

11. Voir la note 10.

Les voies de fait simples représentent 4 voies de fait sur 5 et 3 crimes de violence sur 5. Les comportements comme pousser, gifler, battre à coups de poing et proférer des menaces verbales en face à face sont compris dans cette catégorie. Le taux de voies de fait simples a fléchi de 1 % en 2003. Le taux des autres voies de fait a également chuté (-2 %), alors que les taux de voies de fait armées et de voies de fait graves se sont accrus de 1 % et 4 %, respectivement.

Le vol qualifié augmente pour la première fois depuis 1996

En 2003, le taux de vols qualifiés au Canada a progressé (5 %) pour la première fois depuis 1996. Le taux de vols qualifiés suit une tendance générale à la baisse depuis 1991, année où il a atteint le sommet de 119 affaires pour 100 000 habitants. Le taux de 90 observé en 2003 est de 24 % moins élevé que ce sommet mais de 10 % supérieur au taux enregistré il y a 25 ans.

Près de la moitié des plus de 28 000 affaires de vol qualifié déclarées par la police en 2003 ont été commises sans arme. En outre, 14 % ont été perpétrées avec une arme à feu, et les 38 % restants, avec un autre type d'arme. Les armes de poing étaient le type d'arme le plus courant durant les vols qualifiés; elles ont servi dans environ 4 vols qualifiés sur 5 commis à l'aide d'une arme à feu en 2003. Des couteaux ont été utilisés dans environ 3 vols qualifiés sur 5 commis à l'aide d'une arme autre qu'une arme à feu en 2003.

Le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente, soit la première augmentation de ce genre de crime depuis 1991 (figure 8). Toutefois, le taux de 2003 était toujours de 50 % moins élevé qu'en 1993. Les taux de vols qualifiés commis sans arme et de ceux commis avec une arme autre qu'une arme à feu étaient tous les deux de 5 % supérieurs aux taux observés en 2002.

Parmi les provinces qui ont fait état de taux accrus de vols qualifiés en 2003, la Saskatchewan (33 %), l'Alberta (21 %) et la Nouvelle-Écosse (11 %) ont enregistré les plus fortes hausses. De toutes les provinces, Terre-Neuve-et-Labrador a affiché la baisse la plus marquée (-20 %) du taux de vols qualifiés.

Le vol qualifié est une infraction pour laquelle les taux varient énormément entre les RMR. En 2003, les taux de vols qualifiés se sont échelonnés entre 235 affaires pour 100 000 habitants à Winnipeg et 18 à Saguenay.

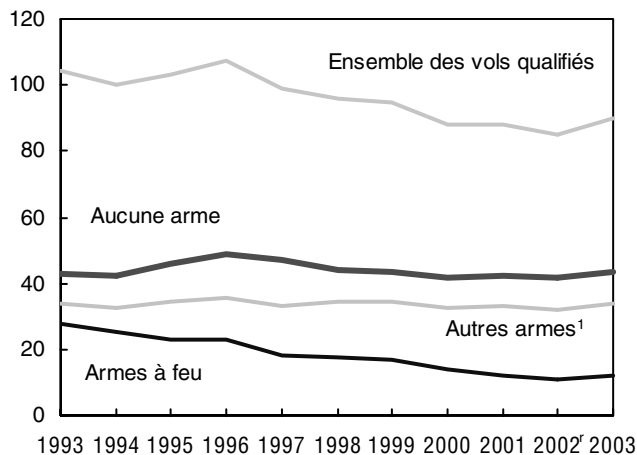
Le taux de harcèlement criminel demeure stable

Le *Code criminel* définit le harcèlement criminel de la façon suivante : suivre une personne ou communiquer avec elle de façon répétée, surveiller sa demeure ou son lieu de travail, ou se comporter de façon menaçante envers elle ou un membre de sa famille. Les données sur le harcèlement criminel sont disponibles seulement auprès du sous-ensemble de services de police qui fournissent des données dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). Afin de pouvoir effectuer une analyse des tendances, on a constitué une base de données DUC 2 sur les tendances distincte pour les répondants qui déclarent des données fondées sur l'affaire depuis 1998 (voir la section des méthodes).

Figure 8

Affaires de vol qualifié selon le type, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



¹ rectifié

1. Les couteaux sont le type d'autre arme le plus souvent utilisé au cours de vols qualifiés.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Même si le taux d'affaires de harcèlement criminel¹² observé en 2003 était inchangé par rapport à l'année précédente, il suit une tendance générale à la hausse depuis cinq ans, et était de 26 % supérieur à ce qu'il était en 1998.

En 2003, les trois quarts (76 %) de toutes les victimes de harcèlement criminel étaient de sexe féminin, et 86 % des auteurs présumés étaient de sexe masculin. Sur l'ensemble des femmes victimes, 31 % ont été harcelées par un ex-conjoint, 22 %, par un ami proche (incluant les ex-amis intimes), 22 %, par une connaissance occasionnelle, 12 %, par un étranger, 3 %, par le conjoint actuel et 11 %, par une autre personne.

La majorité des personnes accusées d'avoir harcelé une victime masculine étaient également des hommes (7 sur 10). Les victimes masculines étaient plus souvent harcelées par une connaissance occasionnelle (35 %), suivie de près d'un ami ou d'une amie proche (18 %), d'un étranger (15 %), d'une ex-conjointe (14 %), d'une conjointe actuelle (1 %) et d'une autre personne (18 %).

12. Les données sur le taux d'affaires de harcèlement criminel comprennent toutes les affaires de harcèlement criminel, que ce crime ait été ou non l'infraction la plus grave dans les affaires comportant plusieurs infractions. Les données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime comprennent seulement les affaires dans lesquelles le harcèlement criminel était l'infraction la plus grave commise contre cette victime.

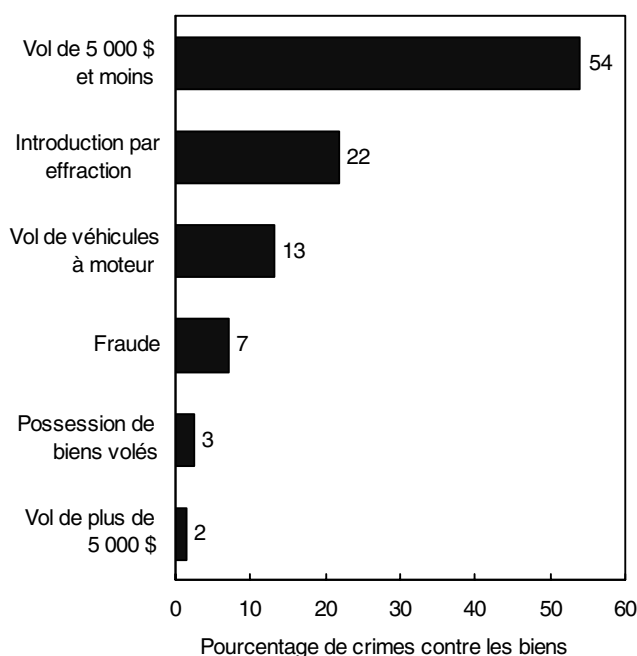
Crimes contre les biens

On observe la première hausse importante des crimes contre les biens depuis 1991

Le vol, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur et la fraude sont les crimes contre les biens les plus fréquemment déclarés (figure 9). Les vols, excluant les vols de véhicules à moteur, représentent plus de la moitié des crimes contre les biens. Après avoir atteint son point le plus bas en presque 20 ans en 2002, le taux de crimes contre les biens a grimpé de 4 % en 2003, le premier bond significatif en plus d'une décennie. Le taux de crimes contre les biens était toujours de 26 % inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans. Cette hausse du taux de crimes contre les biens était attribuable à un accroissement des taux de vols de moins de 5 000 \$, de vols de véhicules à moteur et d'introductions par effraction.

Figure 9

Crimes contre les biens selon le type, Canada, 2003



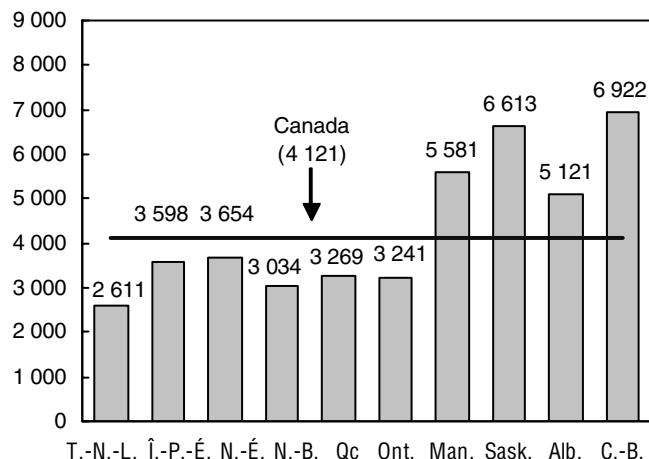
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

À l'échelon provincial, les taux de crimes contre les biens ont tendance à être moins élevés dans l'Est que dans l'Ouest, variant d'un creux de 2 611 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve-et-Labrador à un pic de 6 922 en Colombie-Britannique en 2003 (figure 10). Il s'agit de la 15^e année consécutive pendant laquelle Terre-Neuve-et-Labrador a déclaré le taux le plus faible, alors que la Colombie-Britannique déclare les taux les plus élevés depuis plus de 25 ans.

Figure 10

Crimes contre les biens, le Canada et les provinces, 2003

Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Presque toutes les provinces ont signalé un taux accru de crimes contre les biens en 2003, les plus fortes hausses étant observées en Saskatchewan (14 %) et au Manitoba (12 %). Seul le Québec a connu une baisse (-2 %) alors que le taux de l'Ontario n'a pratiquement pas changé.

La plupart des neuf RMR les plus peuplées ont signalé des taux de crimes contre les biens relativement stables en 2003, à l'exception de Winnipeg (15 %) et d'Edmonton (13 %), où il s'est produit d'importantes augmentations. Ces deux RMR ont vu leur taux d'introductions par effraction, de vols de véhicules à moteur et d'autres vols s'accroître sensiblement. Dans les plus petites RMR, Saskatoon a déclaré un bond des crimes contre les biens de l'ordre de 25 %, suivie de Sudbury (14 %) et de Thunder Bay (13 %).

Les introductions par effraction grimpent

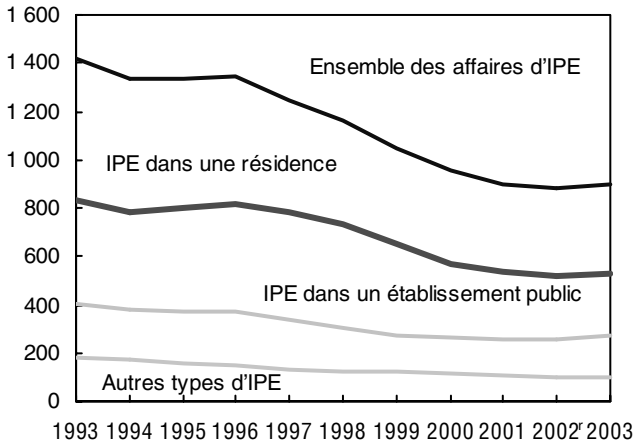
La police ayant signalé plus de 284 000 introductions par effraction en 2003, le taux d'introductions par effraction a connu la première augmentation en plus d'une décennie, soit 2 % (figure 11). Le taux affiché en 2003 était de 37 % moins élevé que les taux enregistrés 10 et 20 ans auparavant. Les introductions par effraction constituent le troisième groupe d'infractions en importance, représentant 1 infraction au *Code criminel* sur 10.

La majorité des introductions par effraction se sont produites dans des résidences privées (58 %), suivies des établissements publics (30 %) et des autres endroits (11 %). Le taux d'introductions par effraction dans l'ensemble des emplacements s'est accru en 2003, les introductions par effraction commises dans des établissements publics ayant accusé une hausse de 6 %, celles dans des résidences ayant progressé de 1 % et celles dans d'autres endroits, de 2 %.

Figure 11

Affaires d'introduction par effraction (IPE) selon le type, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



^r rectifié

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Huit provinces ont déclaré des hausses de leur taux d'introductions par effraction en 2003, la plus forte se produisant en Nouvelle-Écosse, où le taux a progressé de 16 % par rapport à l'année précédente. La Saskatchewan, le Manitoba, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador ont aussi enregistré des augmentations à deux chiffres. Seul le Québec a affiché un déclin notable (-5 %).

Les taux d'introductions par effraction dans les provinces variaient entre 677 affaires pour 100 000 habitants en Ontario et 1 737 en Saskatchewan. L'Ontario a affiché le taux le plus faible pour la première fois.

Le vol de véhicules est en hausse

Le taux de vols de véhicules à moteur s'est relevé (5 %) en 2003, pour se situer au même niveau qu'en 2001. Le taux de vols de véhicules à moteur a progressé de façon soutenue entre 1984 et 1996, incluant des hausses à deux chiffres de 1989 à 1991 et en 1996. Il a par la suite connu une légère baisse entre 1996 et 2000, et il a fluctué depuis lors.

Il convient de noter que même si, dans le Programme DUC, on tient compte à la fois des tentatives et des réussites pour toutes les catégories d'infractions, le vol de véhicules à moteur est la seule infraction pour laquelle les tentatives représentent une proportion significative de l'ensemble des affaires. En 2003, environ 15 % des 171 000 affaires de vol de véhicules à moteur déclarées par la police étaient des tentatives plutôt que des vols réussis.

Toutes les provinces ont enregistré des bonds de leur taux de vols de véhicules à moteur, à l'exception du Québec et de l'Ontario, où les taux sont demeurés stables. La plus forte

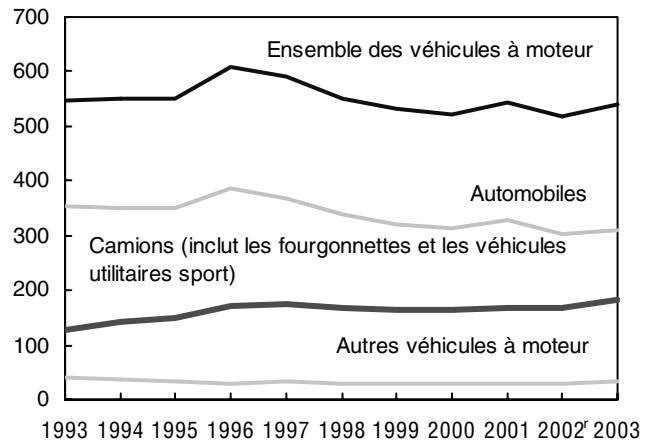
augmentation a été déclarée par l'Alberta (15 %), accroissement en majeure partie attribuable à la hausse de 22 % observée à Edmonton. Les taux ont aussi grimpé sensiblement en Saskatchewan (12 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (12 %), au Nouveau-Brunswick (12 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (11 %).

Les automobiles étaient toujours le type de véhicule le plus fréquemment volé en 2003, représentant 57 % de tous les vols de véhicules (figure 12). En outre, les camions, incluant les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport (VUS), constituaient 34 % de tous les véhicules volés, alors que les motocyclettes, l'équipement de construction et les autres véhicules à moteur formaient les 9 % restants. Le taux de vols de camions s'est accru de 8 % par rapport à l'année précédente, et le taux de vols d'automobiles, de 2 %. Par comparaison aux taux observés il y a une décennie, le taux de vols de camions s'est accru de 42 % alors que le taux de vols d'automobiles a chuté de 12 %. Ce phénomène est en grande partie dû à la popularité croissante des VUS et des camions à la fois sur les routes et à titre de biens volés.

Figure 12

Affaires de vol de véhicules à moteur, selon le type de véhicule, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



^r rectifié

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Dans les RMR, les taux de vols de véhicules se sont échelonnés entre 161 affaires pour 100 000 habitants à St. John's et 1 580 à Abbotsford. Suivant une chute de plus de 50 % l'an dernier, le taux de vols de véhicules de Thunder Bay a fait un bond de 37 % en 2003. Une augmentation du même ordre s'est produite à Saskatoon. En plus d'Edmonton, les autres RMR accusant une hausse de plus de 20 % étaient Québec et Saint John.

Parmi les RMR enregistrant des baisses en 2003, Kingston (-38 %), Ottawa (-16 %) et Kitchener (-15 %) ont déclaré les plus importantes.

Les vols représentent plus de la moitié de tous les crimes contre les biens

En 2003, on a dénombré plus de 720 000 affaires de vol (à l'exclusion du vol de véhicules à moteur et du vol de biens pendant une introduction par effraction). Les vols ont continué de représenter 55 % de tous les crimes contre les biens et 28 % de l'ensemble des infractions au *Code criminel*. Le taux de vols en 2003 a progressé de 4 % comparativement à l'année précédente.

La plus forte hausse des taux de vols a été observée au Manitoba (18 %), le bond du taux de Winnipeg (21 %) ayant provoqué ce changement. Le Service de police de Winnipeg a attribué une partie de cet accroissement à la mise en place d'un système de déclaration par téléphone, ce qui a eu pour effet de porter un plus grand nombre d'infractions mineures, comme les vols et les méfaits, à l'attention de la police¹³.

Les vols de véhicules à moteur représentaient 38 % de tous les vols déclarés à la police en 2003. En outre, les affaires de vol à l'étalage en constituaient 12 %, les vols de bicyclettes, 9 %, et les autres types de vol, 42 %. Les articles les plus courants compris dans ce dernier type de vol sont les accessoires personnels, les radios ou télévisions, l'argent et les pièces d'identification¹⁴.

Autres infractions au *Code criminel*

Les infractions au *Code criminel* qui ne sont classées ni sous les crimes contre les biens ni sous les crimes de violence entrent dans la catégorie des « autres infractions au *Code criminel* ». En 2003, il y a eu plus de 960 000 affaires de ce genre, lesquelles représentaient 37 % de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* (figure 13). Ces crimes considérés ensemble ont progressé de 10 % en 2003. Ce changement était attribuable à la hausse des taux des trois types d'infraction les plus courants de cette catégorie : méfaits (6 %), contrefaçon de monnaie (72 %) et le fait de troubler la paix (15 %).

Le taux de méfaits est en hausse

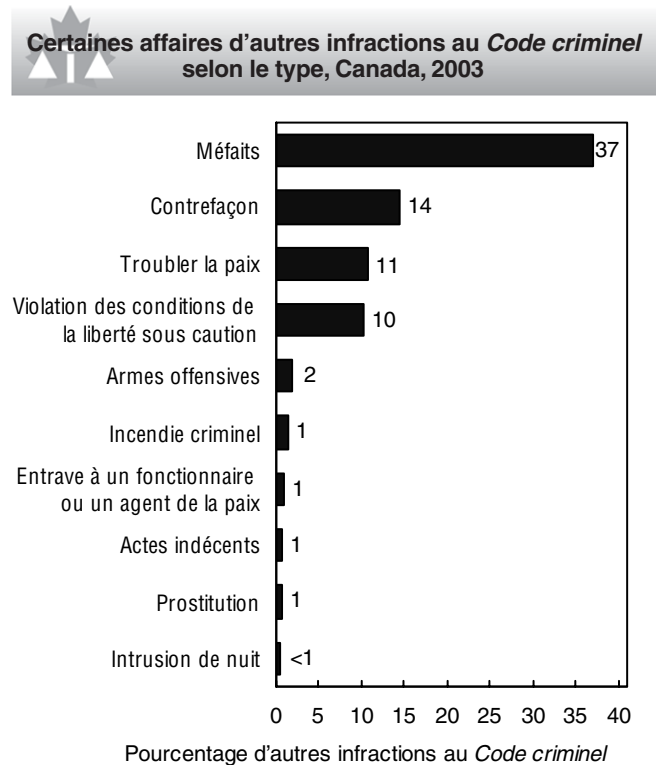
Les services de police ayant déclaré plus de 356 000 affaires de méfaits en 2003, ces crimes représentaient 37 % des autres infractions au *Code criminel* et 14 % de l'ensemble des infractions au *Code criminel*. Après avoir diminué de façon soutenue entre 1993 et 1999, le taux de méfaits a progressé en 2000, puis est demeuré stable jusqu'en 2002, pour ensuite faire un bond de 6 % en 2003. Le taux enregistré en 2003 était de 22 % inférieur à celui observé il y a 10 ans.

Toutes les provinces ont fait état d'une hausse de leur taux de méfaits en 2003, sauf le Québec et l'Ontario, où les taux sont demeurés relativement stables. Les augmentations les plus marquées ont été déclarées par la Nouvelle-Écosse (17 %), la Saskatchewan (17 %) et le Manitoba (13 %). Les taux de méfaits variaient de 677 affaires pour 100 000 habitants au Québec à 2 585 affaires au Manitoba.

La contrefaçon augmente considérablement

Les affaires de contrefaçon déclarées par la police, dont le nombre s'élevait à plus de 138 000, formaient 14 % de l'ensemble des autres infractions au *Code criminel* en 2003. Cette proportion a décuplé au cours de la dernière décennie; elle se situait à

Figure 13



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

1,5 % en 1993. La contrefaçon de monnaie représente maintenant 5 % de l'ensemble des infractions au *Code criminel*, ce qui en fait la sixième infraction en importance au Canada. Le taux des affaires de contrefaçon déclarées par la police a grimpé de 72 % par rapport à l'année précédente.

Le *Rapport annuel de la Banque du Canada, 2003* indique que le nombre de faux billets découverts en circulation était plus du double en 2003 par rapport à l'année précédente¹⁵. Cette hausse peut être attribuable en partie à une augmentation de la détection des faux billets plutôt qu'à un accroissement des activités de contrefaçon. En 2003, la Banque du Canada a élargi ses activités de formation sur la détection de faux billets auprès des détaillants et d'autres groupes. Le *Rapport annuel de la Banque du Canada, 2003* révèle également que les billets de 10 \$ et de 20 \$ sont ceux qui ont le plus souvent été contrefaits en 2003. En réponse aux taux croissants de faux billets ces dernières années, la Banque du Canada a grandement accéléré ses efforts visant à améliorer la sécurité des billets de banque, et ajoutera un certain nombre d'éléments de sécurité anti-contrefaçon aux billets qui seront mis en circulation en 2004.

13. Information fournie par le Service de police de Winnipeg, le 2 juin 2004.

14. Données tirées du Programme DUC 2. Pour de plus amples renseignements sur cette version du Programme DUC, voir la section des méthodes.

15. Banque du Canada, 2004, Rapport annuel de la Banque du Canada, 2003, Ottawa.

Le taux de contrefaçon de monnaie a triplé à Terre-Neuve-et-Labrador en 2003, il a presque doublé en Ontario et il a progressé de plus de 80 % au Québec et en Colombie-Britannique. Une seule province, l'Île-du-Prince-Édouard, a signalé une diminution (-14 %) en 2003.

Malgré la hausse de 200 % à Terre-Neuve-et-Labrador, cette province a enregistré le plus bas taux de contrefaçon de monnaie (48 affaires pour 100 000 habitants) de toutes les provinces en 2003. Venaient ensuite le Manitoba (69) et le Nouveau-Brunswick (104). Le Québec a connu le taux le plus élevé (1 001), celui-ci étant plus de deux fois et demie le taux de la province qui s'est classée au deuxième rang, soit la Colombie-Britannique (400).

Les affaires d'infractions contre la paix publique augmentent toujours

Le taux des affaires d'infractions contre la paix publique s'est accru de 15 % en 2003. À l'exception d'un faible recul en 2002, le taux de ces affaires n'a pas cessé d'augmenter après avoir atteint son point le plus bas en 20 ans en 1995. Les presque 104 000 affaires déclarées par la police en 2003 représentaient 1 infraction au *Code criminel* sur 10.

Toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario, ont affiché des hausses de leur taux d'affaires d'infractions contre la paix publique en 2003. Les augmentations les plus importantes ont été déclarées par le Manitoba (55 %), le Nouveau-Brunswick (47 %) et l'Alberta (25 %).

Il est à noter que cet accroissement peut provenir en partie de la mise en œuvre récente, par les services de police, de nouveaux systèmes de déclaration qui permettent au public de signaler les infractions mineures plus facilement.

Les infractions contre l'administration de la justice

On a dénombré plus de 103 000 infractions contre l'administration de la justice en 2003. Celles-ci comprennent des infractions comme les violations de la mise en liberté provisoire par voie judiciaire (également connues sous le nom de violations des conditions de la liberté sous caution), le défaut de comparaître devant le tribunal, l'inobservation de l'engagement, le défaut de se conformer à une assignation ou une citation à comparaître et l'évasion d'une garde légale. Ensemble, ces infractions constituaient 11 % des autres infractions au *Code criminel*. Le grand nombre de ces infractions créent un fardeau pour l'ensemble du système juridique en faisant grimper les taux de détention provisoire et en produisant des arriérés dans le système judiciaire.

Le recours aux armes offensives s'accroît

En 2003, la police a déclaré près de 17 000 infractions liées aux armes offensives prévues au *Code criminel*. Cela correspond à 54 affaires pour 100 000 habitants, un taux en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Les affaires de port d'arme illégal représentaient 59 % des infractions liées aux armes en 2003. Le port d'arme illégal comprend des infractions comme la possession d'une arme à feu non enregistrée ou le défaut d'obtenir un permis pour posséder une arme à feu. En outre, 12 % des infractions liées aux armes se sont classées dans la catégorie de l'utilisation illégale d'une arme à feu (p. ex. utiliser une arme à feu dans la

perpétration d'une infraction ou braquer une arme à feu) et 28 %, dans celle des autres infractions liées aux armes (p. ex. usage négligeant, destruction illégale d'une arme à feu ou modification du numéro de série).

Délits de la route en vertu du *Code criminel*

La police a dénombré près de 116 000 affaires de délits de la route en vertu du *Code criminel* en 2003. Le taux de 366 affaires pour 100 000 habitants était en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Les affaires de conduite avec facultés affaiblies représentaient les deux tiers des affaires de délits de la route en vertu du *Code criminel*, alors que 20 % des affaires avaient trait au défaut de s'arrêter lors d'un accident ou de demeurer sur les lieux et les 14 % restants, à la conduite dangereuse et à la conduite pendant une interdiction.

Les affaires de conduite avec facultés affaiblies sont toujours en baisse

La conduite avec facultés affaiblies comprend la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef causant la mort ou des blessures corporelles; la conduite avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg; et le défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la demande d'un policier. Le taux de conduite avec facultés affaiblies au Canada suit une tendance générale à la baisse depuis presque 20 ans, incluant une chute de 5 % en 2003 (figure 14). La police a signalé plus de 77 000 affaires de conduite avec facultés affaiblies en 2003, en baisse de plus de 40 % pour la dernière décennie. Le nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies comprend les cas où la police décide de suspendre immédiatement le permis de conduire des chauffeurs dont le taux d'alcoolémie est légèrement supérieur à la limite permise, plutôt que de les inculper officiellement.

Les changements apportés aux pratiques et aux politiques d'application de la loi, comme la présence de vérifications routières et une augmentation des patrouilles policières à certains moments, peuvent avoir une importante incidence sur le taux des affaires de conduite avec facultés affaiblies.

Dans les provinces, le taux le plus élevé de conduite avec facultés affaiblies a été observé en Saskatchewan (554 affaires pour 100 000 habitants), suivie de l'Île-du-Prince-Édouard (441). La Saskatchewan a enregistré le taux le plus important pour 12 années consécutives, alors que l'Ontario a connu le plus faible (156), suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (183).

L'Île-du-Prince-Édouard a signalé la plus forte augmentation du taux de conduite avec facultés affaiblies parmi les provinces, soit 11 % de plus que l'année précédente. Le Nouveau-Brunswick (-11 %) et l'Ontario (-9 %) ont déclaré les baisses les plus marquées.

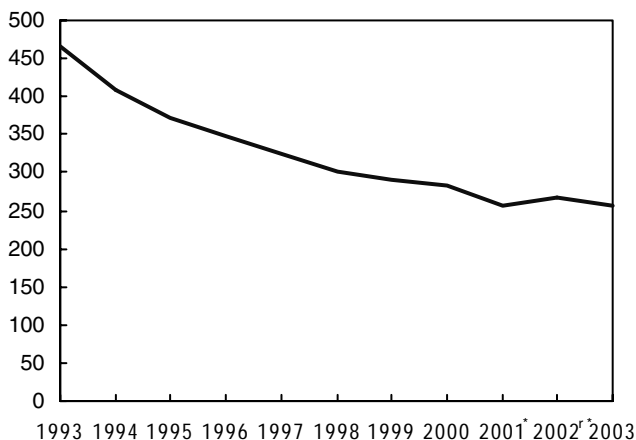
Les infractions relatives aux drogues affichent le premier recul depuis 1993

Suivant presque une décennie de hausses, le taux d'infractions relatives aux drogues au Canada a chuté de 8 % en 2003 (figure 15). L'importante diminution des infractions liées au cannabis était responsable en majeure partie de ce déclin. La police a déclaré près de 86 000 affaires en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Figure 14

Conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



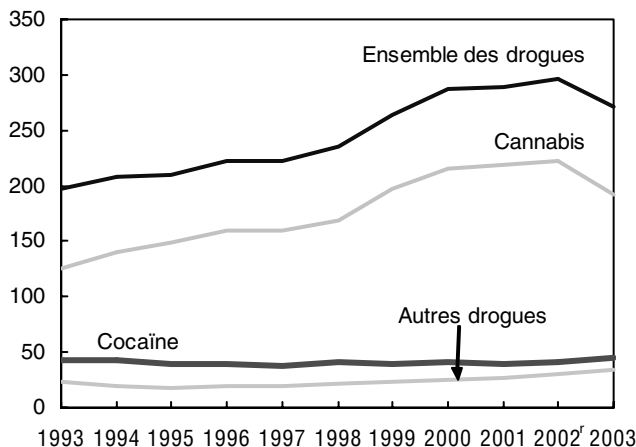
^r rectifié
 * En 2001, la Gendarmerie royale du Canada a commencé à déclarer au Centre canadien de la statistique juridique les affaires où il y a eu une suspension automatique du permis de conduire au lieu d'une accusation officielle. En 2002, tous les services de police ont commencé à compter les affaires de conduite avec facultés affaiblies de cette façon.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Figure 15

Affaires relatives aux drogues, selon le type de drogue, Canada, 1993 à 2003

Taux pour 100 000 habitants



^r rectifié
 Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les infractions liées au cannabis représentaient 7 infractions relatives aux drogues sur 10 en 2003, et elles étaient en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. Ce recul a été entraîné par la chute du taux de possession de cannabis en 2003 (-18 %). La possession de cannabis constitue 7 infractions liées au cannabis sur 10, et presque la moitié (48 %) de toutes les infractions relatives aux drogues. Plutôt que de refléter une baisse réelle des infractions relatives aux drogues, cette chute pourrait s'expliquer par le climat d'incertitude qui règne chez les responsables de l'application de la loi et de la justice pénale, étant donné le dépôt d'un projet de loi visant à décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis, ainsi qu'un certain nombre de décisions rendues par les tribunaux pendant cette période qui mettent en question la constitutionnalité des lois actuelles concernant la possession de cannabis. Ce résultat pourrait également être attribuable à une réorientation des ressources policières sur le problème plus vaste de la drogue, c'est-à-dire l'affectation de ressources aux infractions les plus graves, ce qui pourrait avoir un impact plus marqué sur le commerce de la drogue.

En mai 2003, un projet de loi a été déposé au Parlement, dans lequel on proposait de décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis, réservées à l'usage personnel, ainsi que d'imposer des amendes. Le projet de loi n'a pas été adopté avant la fin de la session du Parlement. Face à l'incertitude qui règne concernant les résultats possibles des modifications proposées, bon nombre de services de police ont continué de compter les affaires de possession de petites quantités de cannabis mais ont arrêté de porter des accusations pour ce crime¹⁶. En effet, alors que le taux d'affaires de possession de cannabis a diminué en 2003, le taux de personnes accusées de ce crime a chuté encore plus (-30 %).

La seule infraction liée au cannabis ayant augmenté en 2003 est la culture, qui a progressé de 3 % par rapport à l'année précédente. La culture de cannabis, aussi connue sous le nom d'opérations de culture de la marijuana, représentait 14 % de l'ensemble des infractions liées au cannabis. Le taux d'infractions liées à la cocaïne et le taux d'autres infractions relatives aux drogues se sont tous les deux accrus, soit de 9 % et 11 % respectivement, alors que celui des infractions liées à l'héroïne a reculé de 17 %.

Dans les provinces, les taux d'infractions relatives aux drogues ont varié de 158 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve-et-Labrador à 584 en Colombie-Britannique, cette dernière province ayant enregistré les taux les plus élevés d'infractions relatives aux drogues pour plus de 20 ans. En 2003, La Colombie-Britannique était la seule province ayant déclaré une hausse de son taux d'infractions relatives aux drogues, soit de 6 % par rapport à l'année précédente. La Colombie-Britannique était aussi la seule province à enregistrer une augmentation de son taux d'infractions liées au cannabis en 2003, incluant un bond de

16. Dans un communiqué de presse diffusé en juin 2003, l'Association des chefs de police de l'Ontario (ACPO) s'est prononcée en faveur de cette politique. L'ACPO a conseillé à ses membres de continuer à saisir et à traiter la marijuana selon les politiques et procédures établies. Toutefois, plutôt que de procéder à une mise en accusation, elle a recommandé que les policiers documentent l'affaire en vue porter une accusation après que la question aura été tranchée, le cas échéant. Veuillez consulter le document à l'adresse : www.oacp.on.ca/new/pdfs/PotPossessionJune03.pdf.

3 % du taux des affaires de possession. À Vancouver, la mise en pratique de rondes policières à grande visibilité dans les régions où le taux d'infractions relatives aux drogues est élevé peut avoir eu pour effet de porter un plus grand nombre d'affaires à l'attention de la police, et ainsi de contribuer à la hausse du taux d'infractions relatives aux drogues dans cette province¹⁷.

Parmi les provinces qui ont affiché une baisse de leur taux d'infractions relatives aux drogues, c'est l'Ontario qui a connu la plus forte (-24 %), suivie de l'Île-du-Prince-Édouard (-23 %). Ces déclinés étaient associés à d'importantes diminutions des taux d'infractions liées au cannabis.

En février 2004, une réforme de la législation concernant le cannabis a été présentée de nouveau à la Chambre des communes sous forme du projet de loi C-10, et a fait l'objet d'une première lecture. En mai 2004, la session de la Chambre des communes s'est levée avant que la question du projet de loi C-10 ne puisse être réglée.

Criminalité chez les jeunes

La mesure de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes de 12 à 17 ans qui entrent en contact avec les forces de l'ordre peuvent être inculpés officiellement ou traités par d'autres moyens. Bien que ces deux options aient toujours existé, la LSJPA, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003 et qui a remplacé la *Loi sur les jeunes contrevenants*, exige de la police qu'elle considère avoir recours à des mesures extrajudiciaires (hors des tribunaux) dans le cas des contrevenants ayant commis des infractions moins graves (voir l'encadré *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*) avant de passer à une mise en accusation. Par conséquent, lorsqu'on mesure l'activité criminelle des jeunes qui vient à l'attention de la police, il est essentiel de tenir compte à la fois des jeunes inculpés officiellement par la police et de ceux dont l'affaire est classée sans mise en accusation. La présente analyse porte sur les tendances des jeunes accusés, des jeunes dont le cas est traité sans mise en accusation et du taux de criminalité produit par la combinaison des deux comptes. Toutefois, il est à noter que toute hausse du nombre d'affaires classées sans mise en accusation pourrait provenir d'une augmentation du nombre de jeunes qui n'ont pas été inculpés officiellement en raison des dispositions de la nouvelle LSJPA sur les mesures extrajudiciaires.

Une affaire est classée sans mise en accusation lorsque la police a identifié au moins un auteur présumé et qu'il existe suffisamment de preuves pour porter une accusation en rapport avec l'affaire, mais que le cas de l'auteur présumé est traité par d'autres moyens. Dans le cas des jeunes, cela pourrait inclure des mesures officielles, comme un avertissement par la Couronne ou des sanctions extrajudiciaires, ou des mesures non officielles, comme une mise en garde par la police ou le renvoi à un programme communautaire.

Sur les mesures extrajudiciaires déclarées par la police en 2003, 71 % étaient des mises en garde non officielles données verbalement, 12 % étaient des avertissements officiels par la police, 11 % consistaient en des renvois officiels à des programmes de sanctions extrajudiciaires et 6 %, en des renvois non officiels à des programmes, activités ou organismes communautaires¹⁸.

Encadré 2 : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Les mesures extrajudiciaires favorisées par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, qui est entrée en vigueur en avril 2003, comprennent la prise d'aucune autre mesure, les avertissements non officiels par la police, les renvois aux programmes communautaires, les mises en garde officielles par la police, les mises en garde par la Couronne et les programmes de sanctions extrajudiciaires. Ces mesures devraient être utilisées dans tous les cas où elles sont suffisantes pour tenir la jeune personne responsable, comme dans le cas de contrevenants non violents qui n'ont pas auparavant été reconnus coupables par les tribunaux.

La *Loi* établit également de nouveaux principes de détermination de la peine. Ces principes comprennent les suivants : les peines doivent correspondre à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du jeune; compte tenu des limites de cette correspondance, la peine doit être la mesure la moins restrictive possible et la plus favorable à promouvoir la réadaptation; et la peine ne peut être plus sévère que celle qui serait imposée à un adulte pour la même infraction. En outre, la *Loi* énonce des restrictions précises concernant le recours au placement sous garde principalement dans le cas de contrevenants violents et de multirécidivistes pour lesquels il n'existe pas de mesures de rechange au placement sous garde. La *Loi* a également créé plusieurs nouvelles options de peines non privatives de liberté et prévoit que les peines privatives de liberté soient assorties d'une période de surveillance dans la collectivité.

Source : Ministère de la Justice Canada, adresse électronique : www.canada.justice.gc.ca.

La criminalité adolescente est à la hausse

Plus de 84 000 jeunes ont été accusés d'une infraction au *Code criminel* au Canada en 2003 et pour 100 000 adolescents, l'affaire a été classée sans mise en accusation (tableau 7). Il est à noter que ce chiffre constitue probablement une sous-estimation du nombre réel de jeunes dont le cas a été traité par d'autres moyens étant donné que ce ne sont pas tous les services de police qui tiennent de l'information sur les jeunes dont le cas est classé sans mise en accusation.

Le taux de jeunes accusés a chuté de 15 % en 2003, mais cette baisse a été compensée par le bond de 30 % du nombre d'affaires impliquant des jeunes qui ont été classées sans mise en accusation. Cela porte à croire que les services de police ont modifié leurs pratiques de mise en accusation pour se conformer à la LSJPA, qui a été adoptée en 2003. Toutefois, il convient de mentionner que toute hausse des jeunes faisant l'objet d'une mesure autre qu'une mise en accusation pourrait être attribuable en partie à une augmentation de la déclaration par la police des affaires dans lesquelles les jeunes n'ont pas été officiellement accusés, en raison des dispositions de la nouvelle LSJPA sur les mesures extrajudiciaires. Le taux combiné des jeunes accusés et de ceux faisant l'objet d'autres mesures qui a résulté était de 5 % supérieur au taux de l'année précédente. Ainsi, la tendance à la hausse amorcée en 2000 s'est poursuivie.

Au cours des 10 dernières années, le taux de jeunes accusés d'une infraction au *Code criminel* a généralement fléchi, à l'exception d'une brève période de stabilité en 2000 et 2001 (figure 16). Toutefois, le taux de jeunes dont le cas a été classé

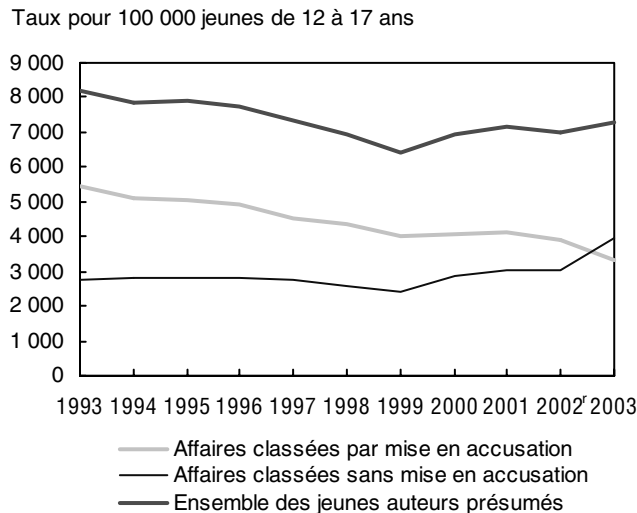
17. Information fournie par le service de police de Vancouver.

18. Les données viennent des répondants du Programme DUC qui sont en mesure de fournir la ventilation selon les catégories de la LSJPA. Voir la partie des méthodes pour de plus amples renseignements sur cette version du Programme DUC.

sans mise en accusation n'a pas suivi la même tendance. Entre 1993 et 1997, ce taux est demeuré relativement stable, suivi d'un recul à la fin des années 1990. À compter de 2000, le taux de jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation a commencé à augmenter, incluant le bond de 30 % en 2003.

Figure 16

Taux de criminalité adolescente¹, Canada, 1993 à 2003



^r rectifié

1. Comprend l'ensemble des infractions au Code criminel, excluant les délits de la route.
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En 2003, le taux combiné de jeunes inculpés et de jeunes faisant l'objet d'autres mesures s'est échelonné entre 4 219 pour 100 000 habitants au Québec à 19 267 en Saskatchewan (tableau 8). Trois provinces seulement ont enregistré des reculs en 2003 : la Colombie-Britannique (-4 %), le Manitoba (-3 %) et le Nouveau-Brunswick (-2 %). Parmi les provinces qui ont connu des augmentations, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui a enregistré la plus importante (25 %), suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (16 %), de la Saskatchewan (14 %) et de la Nouvelle-Écosse (13 %).

Les données du Programme DUC indiquent que les jeunes représentaient 17 % de l'ensemble des auteurs présumés d'infractions au *Code criminel* (excluant les délits de la route) (tableau 9). Le vol qualifié et les autres infractions sexuelles étaient les seuls crimes de violence pour lesquels les jeunes constituaient plus du quart des auteurs présumés. Toutefois, dans le cas des crimes contre les biens, les jeunes ont tendance à former de plus grandes proportions de l'ensemble des auteurs présumés. Ils représentaient le tiers des auteurs présumés d'introductions par effraction et de vols de moins de 5 000 \$, et 2 auteurs présumés sur 5 de vols de véhicules à moteur.

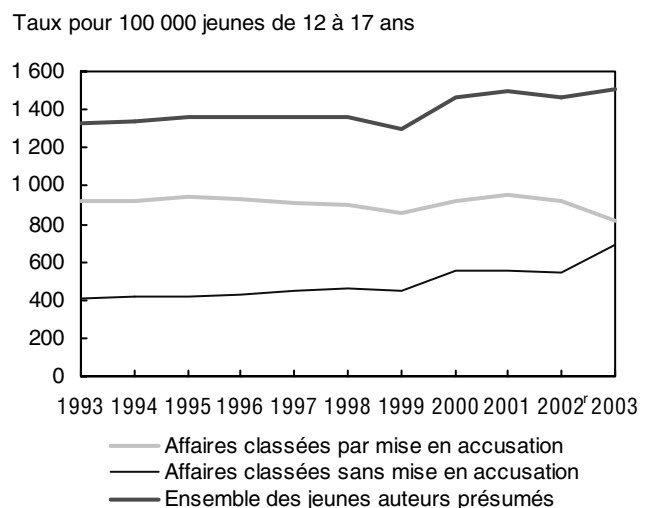
Le taux d'infractions avec violence commises par les jeunes s'accroît légèrement

Lorsque les jeunes inculpés et les jeunes faisant l'objet d'autres mesures étaient pris en compte, les crimes de violence représentaient alors 21 % de tous les crimes commis par des jeunes en 2003.

Le taux combiné de jeunes inculpés de crimes de violence et de jeunes faisant l'objet d'autres mesures relativement à ces crimes a affiché une faible hausse (3 %) par rapport à l'année précédente. Le taux de jeunes inculpés de crimes de violence a chuté de 11 % en 2003 alors que le taux de jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation a fait un bond de 27 %. Tout au long de la dernière décennie, la tendance du taux de criminalité adolescente avec violence a été relativement stable jusqu'à ce que le taux commence à progresser de façon générale en 2000 (figure 17).

Figure 17

Taux de criminalité adolescente avec violence, Canada, 1993 à 2003



^r rectifié

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En 2003, 57 jeunes ont été accusés d'homicide, soit 15 de plus qu'en 2002. En outre, 9 jeunes de plus ont été accusés de tentative de meurtre en 2003 (69) qu'au cours de l'année précédente.

Le taux de crimes contre les biens commis par les jeunes connaît une hausse

Le taux combiné de jeunes inculpés et de jeunes faisant l'objet d'autres mesures ayant commis des crimes contre les biens a progressé légèrement (4 %) en 2003. Il s'agit de la première hausse après trois années de stabilité.

Le taux de jeunes inculpés de crimes contre les biens a généralement diminué pendant la dernière décennie, incluant des reculs à deux chiffres en 1997 et 1999. Le taux de jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation a fléchi entre 1996 et 1999, puis s'est mis à s'accroître en 2000, incluant un bond de 33 % en 2003. Cette hausse a plus que compensé la chute de 19 % du taux de jeunes inculpés en 2003.

La hausse globale du taux de jeunes ayant commis des crimes contre les biens était attribuable à l'augmentation du taux d'introductions par effraction (7 %) et du taux de vols de moins de 5 000 \$ (6 %). Toutefois, le taux des jeunes auteurs présumés de vol de véhicules à moteur a fléchi de 7 %.

Méthodes

Programme de la déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Cette enquête, dont la mise en oeuvre remonte à 1962, permet de recueillir des statistiques de la criminalité et les délits de la route déclarés par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du Programme DUC correspondent donc aux crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières. En 2003, la couverture de l'enquête s'élevait à 99,9 % de la charge de travail de tous les services de police au Canada.

Il est à noter que le Service de police de Toronto a mis en place un nouveau système de gestion des dossiers en septembre. Comme l'étape de la transition a eu une incidence à court terme sur la qualité de l'information, les données de septembre à décembre 2003 pour Toronto ont été estimées à partir des données de 2002 pour la même période.

Dans le présent rapport, l'expression « taux de criminalité » exclut les délits de la route prévus au *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données au fil du temps. Cette instabilité est attribuable aux changements apportés aux pratiques policières à l'égard de certaines de ces infractions, qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales, parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex. le défaut de s'arrêter lors d'un accident ou de demeurer sur les lieux). Sont également exclues des taux de criminalité figurant dans le présent rapport les infractions aux autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

À l'heure actuelle, le Programme DUC sert à recueillir deux types de données :

1. Programme DUC agrégé

Le Programme DUC agrégé sert à consigner le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes accusées (selon le sexe et la ventilation adulte/jeune) et de personnes non accusées. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés de l'enquête.

Le Programme DUC agrégé classe des affaires selon l'infraction la plus grave (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions avec violence qu'aux infractions sans violence. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du Programme DUC.

Dans le Programme DUC agrégé, les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) sont comptées de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois traité comme s'il s'agissait d'une infraction sans violence (p. ex. pour un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes les personnes présentes dans la banque à ce moment, cela produirait une surestimation des affaires de vol qualifié). Dans le cas des crimes sans violence, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2)

Le Programme DUC 2 sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles individuelles signalées à la police, incluant les caractéristiques des victimes, des auteurs présumés et des affaires. Les services de police procèdent à la conversion du Programme DUC au Programme DUC 2 à mesure que leurs systèmes sont modifiés de façon à pouvoir fournir les renseignements plus détaillés.

En 2003, des données détaillées ont été recueillies auprès de 122 services de police dans 9 provinces par l'entremise du Programme DUC 2. Ces données représentaient 61 % du nombre d'infractions réelles au *Code criminel* déclarées à l'échelon national. Les affaires consignées au fichier de données de 2003 sont réparties comme suit : 41 % de l'Ontario, 30 % du Québec, 11 % de l'Alberta, 5 % de la Colombie-Britannique, 5 % du Manitoba, 5 % de la Saskatchewan, 2 % de la Nouvelle-Écosse, 1 % du Nouveau-Brunswick et 1 % de Terre-Neuve-et-Labrador. À l'exception du Québec et de l'Ontario, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On assure la continuité des données avec celles du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres agrégés à la fin de l'année.

La base de données DUC 2 sur les tendances comporte une composante de données historiques qui permet d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des affaires, des auteurs présumés et des victimes, telles que l'utilisation d'une arme ou la relation entre l'auteur présumé et la victime. Cette base de données comprend actuellement les 71 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au Programme DUC 2 de manière constante depuis 1998. Ces services de police ont signalé 46 % du volume national de la criminalité en 2003. Cette liste de déclarants demeurera inchangée jusqu'à ce que de nouveaux joueurs importants, tels que la Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario, s'ajoutent


au programme et aient déclaré cinq années complètes de données DUC 2. À ce moment-là, leurs données seront ajoutées à la base de données DUC 2 sur les tendances.

Révision des données

Au cours de la production des statistiques de la criminalité, chaque année, les données de l'année précédente sont révisées pour refléter toute mise à jour ou changement reçus des services de police.

En 2004-2005, on effectuera une analyse de l'incidence sur la série de données chronologiques de l'Ontario d'une différence quant aux méthodes appliquées par les forces policières de cette province qui utilisent le système Coopérative d'automatisation des services de police municipaux et provinciaux de l'Ontario (CASPMPO). Cette différence a été relevée en 2002 et a abouti à la révision des données de l'Ontario pour 2001.

Tableau 2



Taux d'infractions au *Code criminel*, Canada, 1962 à 2003¹

	Total des infractions au <i>Code criminel</i> ²		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	taux	variation en %*	taux	variation en %*	taux	variation en %*	taux	variation en %*
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1974	6 388	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,0
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1987	8 957	2,6	829	5,7	5 553	0,1	2 575	7,6
1988	8 919	-0,4	868	4,7	5 439	-2,0	2 613	1,5
1989	8 892	-0,3	911	5,0	5 289	-2,7	2 692	3,0
1990	9 485	6,7	973	6,8	5 612	6,1	2 900	7,8
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1992	10 040	-2,9	1 084	2,3	5 904	-4,2	3 052	-2,3
1993	9 538	-5,0	1 082	-0,2	5 575	-5,6	2 881	-5,6
1994	9 125	-4,3	1 047	-3,2	5 257	-5,7	2 821	-2,1
1995	9 008	-1,3	1 009	-3,7	5 292	0,7	2 707	-4,0
1996	8 932	-0,8	1 002	-0,7	5 274	-0,3	2 656	-1,9
1997	8 475	-5,1	993	-0,9	4 880	-7,5	2 603	-2,0
1998	8 161	-3,7	982	-1,1	4 569	-6,4	2 610	0,3
1999	7 752	-5,0	958	-2,4	4 276	-6,4	2 518	-3,5
2000	7 666	-1,1	984	2,7	4 081	-4,6	2 601	3,3
2001 ³	7 655	-0,1	984	-0,1	4 004	-1,9	2 668	2,6
2002 ^r	7 708	0,7	969	-1,5	3 975	-0,7	2 765	3,6
2003	8 132	5,5	963	-0,7	4 121	3,7	3 048	10,3

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

^r rectifié

- Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2003, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1995; estimations intercensitaires définitives de 1996 à 2000; estimations postcensitaires définitives pour 2001; estimations postcensitaires mises à jour pour 2002 et estimations postcensitaires provisoires pour 2003.
- Exclut les délits de la route.
- L'an dernier les données de l'Ontario et du Canada pour 2001 ont été révisées en raison de changements à la méthode de déclaration par la Police provinciale de l'Ontario et la majorité des 41 services de police de l'Ontario qui utilisent le système d'extraction CASPMPO. Pour de plus amples détails, voir la section des méthodes.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4

	Toronto ⁴	Montréal ⁵	Vancouver ⁶	Calgary	Edmonton	Ottawa ⁷	Québec	Winnipeg	Hamilton
Population³	5 118 992	3 586 221	2 126 111	1 023 666	997 938	866 621	709 323	688 746	682 741
Homicide									
nombre	95	57	44	11	22	10	3	18	9
taux	1,9	1,6	2,1	1,1	2,2	1,2	0,4	2,6	1,3
variation du taux en % *	3,6	-14,4	-37,0	-27,9	-19,2	24,0	-0,6	-22,3	-31,5
Voies de fait (1, 2, 3)									
nombre	29 075	20 370	16 673	6 349	6 401	4 719	2 518	5 829	4 791
taux	568	568	784	620	641	545	355	846	702
variation du taux en % *	-7,5	-2,2	1,0	2,7	-0,6	2,7	-1,3	-9,4	-8,1
Agression sexuelle (1, 2, 3)									
nombre	2 586	1 918	1 260	555	698	351	381	737	548
taux	51	53	59	54	70	41	54	107	80
variation du taux en % *	-11,1	5,4	-3,4	-2,6	-8,1	3,9	5,2	3,7	4,9
Vol qualifié									
nombre	5 746	5 649	3 244	1 186	1 616	865	416	1 618	658
taux	112	158	153	116	162	100	59	235	96
variation du taux en % *	7,1	2,6	-7,3	18,6	22,8	8,9	-1,8	6,5	-1,8
Total — crimes de violence									
nombre	39 654	29 978	21 854	8 647	9 317	6 540	3 469	8 556	6 213
taux	775	836	1 028	845	934	755	489	1 242	910
variation du taux en % *	-5,5	-1,0	-1,1	4,1	2,3	4,1	-1,8	-5,0	-6,1
Introduction par effraction									
nombre	27 680	33 046	28 706	8 611	10 182	5 749	5 876	8 006	5 557
taux	541	921	1 350	841	1 020	663	828	1 162	814
variation du taux en % *	-2,0	-5,3	3,4	7,4	6,3	6,6	-3,9	11,6	-2,7
Vol de véhicules à moteur									
nombre	19 067	23 635	26 801	5 494	9 492	3 481	1 880	10 286	5 050
taux	372	659	1 261	537	951	402	265	1 493	740
variation du taux en % *	7,0	-2,6	6,3	-0,1	22,4	-16,3	34,9	7,8	1,6
Autres vols									
nombre	84 150	70 415	89 365	25 699	32 931	18 124	11 655	24 249	13 129
taux	1 644	1 963	4 203	2 510	3 300	2 091	1 643	3 521	1 923
variation du taux en % *	-1,1	3,0	0,7	0,5	13,8	1,4	-0,9	21,3	1,5
Total — crimes contre les biens									
nombre	150 789	138 456	155 426	45 342	60 432	31 229	21 139	44 405	25 518
taux	2 946	3 861	7 310	4 429	6 056	3 604	2 980	6 447	3 738
variation du taux en % *	-0,2	-1,5	2,9	2,2	13,1	1,1	0,9	15,1	0,1
Armes offensives									
nombre	1 887	552	2 281	415	606	309	54	443	212
taux	37	15	107	41	61	36	8	64	31
variation du taux en % *	1,2	19,4	6,7	-3,3	25,6	-4,2	-13,5	3,7	-4,2
Méfaisits									
nombre	27 707	24 255	25 108	9 626	13 880	7 502	5 426	18 157	5 464
taux	541	676	1 181	940	1 391	866	765	2 636	800
variation du taux en % *	-1,9	1,7	3,2	-1,4	10,9	3,7	-1,4	15,2	-3,9
Total — autres infractions au Code criminel									
nombre	81 088	116 237	68 844	20 239	39 710	17 051	11 333	28 755	13 603
taux	1 584	3 241	3 238	1 977	3 979	1 968	1 598	4 175	1 992
variation du taux en % *	3,9	36,9	10,5	0,7	8,2	6,4	8,8	9,0	2,5
Total — Code criminel (exclut les délits de la route)									
nombre	271 531	284 671	246 124	74 228	109 459	54 820	35 941	81 716	45 334
taux	5 304	7 938	11 576	7 251	10 969	6 326	5 067	11 864	6 640
variation du taux en % *	0,1	11,3	4,5	2,0	10,3	3,0	3,0	10,5	-0,1

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2003, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2003.

2. Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une région métropolitaine de recensement (RMR).

3. Les populations de toutes les RMR ont été rajustées afin de correspondre aux frontières des territoires policiers.

4. Le Service de police de Toronto a mis en place un nouveau système de gestion des dossiers en septembre. Comme l'étape de la transition a eu une incidence à court terme sur la qualité de l'information, les données de septembre à décembre 2003 ont été estimées à partir des données de 2002 pour la même période.

5. L'augmentation des autres infractions au Code criminel à Montréal était attribuable à une hausse des affaires de contrefaçon de monnaie (87 %). Bien qu'on ait déclaré une forte hausse du nombre d'affaires dans la ville de Montréal, des augmentations se produisant dans d'autres régions de la province ont probablement contribué à une surdéclaration pour cette ville. Cette situation est attribuable au fait qu'un certain nombre de centres de traitement de données sont centralisés dans le cœur de Montréal. Il est à noter, toutefois, que l'accroissement des affaires de contrefaçon de monnaie à Montréal était comparable à l'augmentation observée à l'échelle nationale.

6. Les enquêtes sur les homicides menées par le Missing Women's Task Force de Port Coquitlam ont entraîné la déclaration de 15 homicides par la police en 2002 et de 6 homicides en 2003. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située en Ontario.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5

Taux de criminalité selon la région métropolitaine de recensement et le type d'affaire, Canada, 2003^{1,2}

	Population ³	Ensemble des infractions au Code criminel		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres crimes	
		taux	variation du taux en %*	taux	variation du taux en %	taux	variation du taux en %	taux	variation du taux en %
RMR de 500 000 habitants et plus									
Winnipeg	688 746	11 864	10,5	1 242	-5,0	6 447	15,1	4 175	9,0
Vancouver	2 126 111	11 576	4,5	1 028	-1,1	7 310	2,9	3 238	10,5
Edmonton	997 938	10 969	10,3	934	2,3	6 056	13,1	3 979	8,2
Montréal ⁴	3 586 221	7 938	11,3	836	-1,0	3 861	-1,5	3 241	36,9
Calgary	1 023 666	7 251	2,0	845	4,1	4 429	2,2	1 977	0,7
Hamilton	682 741	6 640	-0,1	910	-6,1	3 738	0,1	1 992	2,5
Ottawa ⁵	866 621	6 326	3,0	755	4,1	3 604	1,1	1 968	6,4
Toronto ⁶	5 118 992	5 304	0,1	775	-5,5	2 946	-0,2	1 584	3,9
Québec	709 323	5 067	3,0	489	-1,8	2 980	0,9	1 598	8,8
RMR de 100 000 à 499 999 habitants									
Saskatoon	241 391	15 164	16,5	1 718	7,5	7 975	25,2	5 472	8,3
Regina	197 734	15 143	4,8	1 578	2,8	8 699	4,7	4 866	5,8
Abbotsford ⁷	157 720	13 356	3,5	1 163	-1,6	7 927	2,6	4 266	6,7
Victoria	323 592	10 588	3,7	1 136	1,5	5 549	0,0	3 903	10,2
Halifax	377 932	9 324	5,1	1 343	3,5	4 797	3,7	3 184	8,0
Thunder Bay	124 628	8 533	6,9	1 222	-8,7	3 813	13,5	3 498	6,5
Saint John	144 752	7 689	3,0	1 169	1,7	3 339	-2,2	3 181	9,5
London	464 076	7 510	2,6	666	-6,9	4 339	0,2	2 505	10,1
Windsor	329 241	7 292	2,3	691	-1,1	4 041	5,7	2 560	-1,7
St. Catharines–Niagara	429 949	6 850	0,5	591	-16,1	3 781	0,1	2 478	6,3
Kingston ⁷	153 707	6 822	1,9	696	-8,0	3 623	-2,6	2 503	12,9
Sherbrooke	145 766	6 646	-5,8	587	19,2	3 812	-7,4	2 247	-8,1
Sudbury	160 113	6 498	8,9	755	-17,4	3 679	14,2	2 064	12,8
St John's	177 843	6 480	-6,4	788	-9,8	3 772	-1,0	1 920	-14,2
Gatineau ⁸	276 933	6 199	1,6	810	-9,2	3 469	3,1	1 919	4,0
Kitchener	470 022	5 887	-0,7	564	-1,6	3 647	-1,5	1 676	1,3
Trois-Rivières ⁹	144 262	5 310	9,8	541	5,0	3 011	3,6	1 759	24,3
Saguenay	148 061	4 193	-1,4	509	4,0	2 421	-2,2	1 264	-1,8

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

1. Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR. La RMR d'Oshawa est exclue de ce tableau parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles du territoire des services de police.
2. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2003, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2003.
3. Les populations dans toutes les RMR ont été rajustées afin de mieux correspondre aux frontières des territoires policiers.
4. L'augmentation des autres infractions au Code criminel à Montréal était attribuable à une hausse des affaires de contrefaçon de monnaie (87 %). Bien qu'on ait déclaré une forte hausse du nombre d'affaires dans la ville de Montréal, des augmentations se produisant dans d'autres régions de la province ont probablement contribué à une surdéclaration pour cette ville. Cette situation est attribuable au fait qu'un certain nombre de centres de traitement de données sont centralisés dans le cœur de Montréal. Il est à noter, toutefois, que l'accroissement des affaires de contrefaçon de monnaie à Montréal était comparable à l'augmentation observée à l'échelle nationale.
5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.
6. Le Service de police de Toronto a mis en place un nouveau système de gestion des dossiers en septembre. Comme l'étape de la transition a eu une incidence à court terme sur la qualité de l'information, les données de septembre à décembre 2003 ont été estimées à partir des données de 2002 pour la même période.
7. Abbotsford, Colombie-Britannique, et Kingston, Ontario, sont devenues des nouvelles RMR à compter du Recensement de 2001.
8. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.
9. L'accroissement de 24 % des autres infractions au Code criminel à Trois-Rivières était attribuable à la hausse des affaires de contrefaçon de monnaie (109 %).

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6



Taux de criminalité pour les 30 plus grands services de police municipaux, selon le type d'affaire¹, 2003

	Population ²	Ensemble des infractions au Code criminel		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres crimes		
		taux ³	variation du taux en %*	taux ³	variation du taux en %	taux ³	variation du taux en %	taux ³	variation du taux en %	
Services de police de la RMR de Toronto⁴										
Service de police de Toronto ⁵	2 611 661	6 284	-0,4	1 043	-3,4	3 436	0,7	1 805	-0,6	
Service régional de Peel	1 063 393	3 817	-5,8	496	-8,1	2 297	-4,8	1 024	-7,0	
Service régional de York	851 705	4 489	5,9	467	-9,7	2 633	-1,0	1 390	30,7	
Service régional de Durham ⁶	547 759	5 706	10,2	683	0,7	2 710	4,1	2 313	21,9	
Service régional de Halton ⁶	413 454	4 321	7,8	463	-2,7	2 308	5,3	1 549	15,5	
Services de police de la RMR de Montréal⁴										
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal ⁷	1 871 774	10 355	15,9	1 074	-2,5	4 607	-1,8	4 674	48,7	
Service de police de Longueuil	383 396	6 633	-0,6	807	-2,9	3 672	-4,7	2 153	8,3	
Service de police de Laval	359 707	5 757	11,3	660	8,4	3 453	8,6	1 644	18,6	
Services de police de la RMR de Vancouver⁴										
Service de police de Vancouver	569 814	12 861	2,1	1 222	0,3	8 634	-0,9	3 005	13,1	
Service de police de Surrey (Gendarmerie royale du Canada [GRC])	390 145	12 922	3,0	1 234	2,2	8 217	1,5	3 471	7,2	
Service de police de Burnaby (GRC)	205 261	12 322	8,6	963	-4,2	8 256	8,5	3 102	13,7	
Service de police de Richmond (GRC)	174 201	8 441	8,4	579	-5,3	4 841	2,8	3 021	22,4	
Autres grands services de police										
Service de police de Calgary	936 270	7 312	0,7	870	4,0	4 616	2,1	1 826	-3,9	
Service de police d'Ottawa	823 608	6 450	2,9	764	3,8	3 706	1,2	1 980	5,8	
Service de police d'Edmonton	702 379	12 427	7,8	994	-1,8	7 179	11,3	4 254	4,7	
Service de police de Winnipeg	644 417	12 316	10,4	1 294	-5,5	6 719	15,3	4 303	8,8	
Service de police de Québec	524 054	5 603	1,7	540	-3,5	3 300	0,2	1 763	6,4	
Service régional de Hamilton	516 776	7 370	-1,3	1 052	-6,5	4 196	-0,5	2 122	0,0	
Service régional de Waterloo	470 022	5 861	-0,8	561	-1,7	3 635	-1,6	1 665	1,1	
Service régional de Niagara	429 949	6 786	1,3	590	-15,3	3 745	0,3	2 451	8,1	
Service de police de London	355 169	8 245	5,0	697	-7,2	4 864	2,3	2 684	14,5	
Service de police de Gatineau-Métro	226 888	6 560	-0,7	879	-11,6	3 634	0,8	2 047	2,0	
Service de police de Windsor	221 091	9 225	3,7	865	-0,1	5 193	7,2	3 166	-0,7	
Service de police de Saskatoon	202 542	16 898	16,7	1 934	8,3	8 926	25,2	6 038	8,5	
Service régional de Halifax	211 607	11 840	2,4	1 851	0,3	6 595	2,2	3 395	3,9	
Service de police de Regina	181 167	15 895	5,2	1 657	3,5	9 189	5,2	5 049	5,8	
Service de police de St. John's (Royal Newfoundland Constabulary)	177 843	6 480	-6,4	788	-9,8	3 772	-1,0	1 920	-14,2	
Service de police du Grand Sudbury	160 113	6 498	8,9	755	-17,4	3 679	14,2	2 064	12,8	
Service de police de Saguenay	148 061	4 193	-1,4	509	4,0	2 421	-2,2	1 264	-1,8	
Police de la région Sherbrookoise	145 766	6 646	-5,8	587	19,2	3 812	-7,4	2 247	-8,1	

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

1. Les données dans le présent tableau comprennent toutes les affaires déclarées à l'intérieur du territoire de chaque service de police, incluant les affaires de drogue et de contrefaçon de monnaie, qui peuvent avoir été prises en charge par d'autres services de police.
2. Les estimations de la population desservie par les services de police proviennent des estimations postcensitaires provisoires pour 2003, Division de la démographie, Statistique Canada.
3. Taux pour 100 000 habitants.
4. Les services de police figurant sous les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Toronto, Montréal et Vancouver ne représentent pas tous les services de police dans la RMR.
5. Le Service de police de Toronto a mis en place un nouveau système de gestion des dossiers en septembre. Comme l'étape de la transition a eu une incidence à court terme sur la qualité de l'information, les données de septembre à décembre 2003 ont été estimées à partir des données de 2002 pour la même période.
6. Il est à noter que 60 % des crimes traités par le service régional de Halton et 35 % des crimes traités par le service régional de Durham sont commis à l'intérieur des frontières de la RMR de Toronto.
7. L'augmentation des autres infractions au Code criminel à Montréal était attribuable à une hausse des affaires de contrefaçon de monnaie (90 %). Bien qu'on ait déclaré une forte hausse du nombre d'affaires dans la ville de Montréal, des augmentations se produisant dans d'autres régions de la province ont probablement contribué à une surdéclaration pour cette ville. Cette situation est attribuable au fait qu'un certain nombre de centres de traitement de données sont centralisés dans le cœur de Montréal. Il est à noter, toutefois, que l'accroissement des affaires de contrefaçon de monnaie à Montréal était comparable à l'augmentation observée à l'échelle nationale.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7

Jeunes inculpés et jeunes faisant l'objet d'autres mesures, certaines infractions au Code criminel, Canada¹, 2003

	2002				2003				Variation du taux* en % de 2002 à 2003
	Nombre classé par mise en accusation	Nombre classé sans mise en accusation ²	Nombre total	Taux global	Nombre classé par mise en accusation	Nombre classé sans mise en accusation ²	Nombre total	Taux global	
Population (jeunes de 12 à 17 ans)	2 518 200				2 532 002				
Homicide	42	0	42	2	56	1	57	2	35,0
Tentative de meurtre	59	1	60	2	69	0	69	3	14,4
Total — voies de fait (niveaux 1, 2, 3)	16 876	12 187	29 063	1 154	14 731	15 728	30 459	1 203	4,2
Simple — niveau 1	11 698	10 709	22 407	890	9 477	13 921	23 398	924	3,9
Armées — niveau 2	4 851	1 454	6 305	250	4 814	1 778	6 592	260	4,0
Graves — niveau 3	327	24	351	14	440	29	469	19	32,9
Autres voies de fait	1 102	199	1 301	52	1 097	258	1 355	54	3,6
Total — agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	1 620	820	2 440	97	1 450	926	2 376	94	-3,2
Simple — niveau 1	1 579	812	2 391	95	1 402	920	2 322	92	-3,4
Armée — niveau 2	30	5	35	1	34	5	39	2	10,8
Grave — niveau 3	11	3	14	1	14	1	15	1	6,6
Autres infractions sexuelles	157	131	288	11	133	143	276	11	-4,7
Rapt	5	1	6	0	1	2	3	0	-50,3
Total — vol qualifié	3 292	413	3 705	147	3 127	501	3 628	143	-2,6
Arme à feu	203	17	220	9	270	23	293	12	32,5
Autre arme offensive	1 145	65	1 210	48	1 157	96	1 253	49	3,0
Autres vols qualifiés	1 944	331	2 275	90	1 700	382	2 082	82	-9,0
Total — crimes de violence	23 153	13 752	36 905	1 466	20 664	17 559	38 223	1 510	3,0
Total — introduction par effraction	11 327	5 046	16 373	650	11 158	6 393	17 551	693	6,6
Établissement public	6 727	2 739	9 466	376	6 623	3 502	10 125	400	6,4
Résidence	3 437	1 552	4 989	198	3 534	2 013	5 547	219	10,6
Autres	1 163	755	1 918	76	1 001	878	1 879	74	-2,6
Vol de véhicules à moteur	5 536	2 165	7 701	306	4 949	2 220	7 169	283	-7,4
Vol de plus de 5 000 \$	292	148	440	17	284	162	446	18	0,8
Vol de 5 000 \$ et moins	18 617	23 537	42 154	1 674	12 307	32 547	44 854	1 771	5,8
Possession de biens volés	5 686	1 113	6 799	270	4 985	1 985	6 970	275	2,0
Fraude	1 719	1 053	2 772	110	1 409	1 314	2 723	108	-2,3
Total — crimes contre les biens	43 177	33 062	76 239	3 028	35 092	44 621	79 713	3 148	4,0
Méfais	7 050	13 388	20 438	812	5 561	18 171	23 732	937	15,5
Contrefaçon de monnaie	179	235	414	16	285	226	511	20	22,8
Violation des conditions de la liberté sous caution	11 330	523	11 853	471	11 190	841	12 031	475	0,9
Troubler la paix	737	5 053	5 790	230	601	6 204	6 805	269	16,9
Armes offensives	1 558	1 171	2 729	108	1 506	1 758	3 264	129	19,0
Prostitution	41	52	93	4	40	47	87	3	-7,0
Incendie criminel	556	798	1 354	54	576	853	1 429	56	5,0
Autres	10 900	8 851	19 751	784	8 967	10 126	19 093	754	-3,9
Total — autres infractions au Code criminel	32 351	30 071	62 422	2 479	28 726	38 226	66 952	2 644	6,7
Total — Code criminel (exclut les délits de la route)	98 681	76 885	175 566	6 972	84 482	100 406	184 888	7 302	4,7

* La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

r rectifié

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2003, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2002 et estimations postcensitaires provisoires pour 2003.

2. Une affaire est classée sans mise en accusation lorsque la police a identifié au moins un auteur présumé et qu'il y a suffisamment de preuves pour déposer une accusation en rapport avec l'affaire, mais que le cas de l'auteur présumé est traité d'une autre façon. Dans le cas des jeunes, cela pourrait représenter des mesures officielles, comme une mise en garde par la Couronne ou des sanctions extrajudiciaires, ou des mesures non officielles, comme une mise en garde par la police ou un renvoi à un programme communautaire.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Nt	Canada
Population (jeunes de 12 à 17 ans)	42 302	12 285	75 057	58 484	557 101	984 553	101 182	92 547	274 853	322 681	2 892	4 235	3 830	2 532 002
Homicide														
nombre	0	0	1	0	4	26	11	7	4	4	0	0	0	57
taux	0	0	1	0	1	3	11	8	1	1	0	0	0	2
variation du taux en %*
Agression sexuelle (1, 2, 3)														
nombre	49	13	67	64	470	858	142	179	227	258	3	21	25	2 376
taux	116	106	89	109	84	87	140	193	83	80	104	496	653	94
variation du taux en %*	4,9	30,3	-19,3	-10,1	13,6	-5,3	22,5	7,2	-23,7	-12,2	-41,0	13,4	9,7	-3,2
Voies de fait (1, 2, 3)														
nombre	633	137	1 414	696	4 593	10 824	1 899	2 274	3 731	3 754	87	221	196	30 459
taux	1 496	1 115	1 884	1 190	824	1 099	1 877	2 457	1 357	1 163	3 008	5 218	5 117	1 203
variation du taux en %*	14,5	59,7	23,4	3,1	1,8	5,7	-1,2	22,4	1,0	-8,4	20,6	16,1	41,2	4,2
Vol qualifié														
nombre	13	1	97	23	605	1 629	206	293	449	300	8	1	3	3 628
taux	31	8	129	39	109	165	204	317	163	93	277	24	78	143
variation du taux en %*	-11,0	-74,9	7,8	22,5	-3,3	2,9	-34,3	24,1	-1,7	-19,6	12,5	-75,7	...	-2,6
Total — crimes de violence														
nombre	720	154	1 641	844	6 021	13 902	2 350	2 899	4 607	4 480	109	262	234	38 223
taux	1 702	1 254	2 186	1 443	1 081	1 412	2 323	3 132	1 676	1 388	3 769	6 187	6 110	1 510
variation du taux en %*	11,7	48,4	18,9	2,4	2,4	4,4	-5,0	21,3	-0,4	-9,2	21,9	16,2	34,5	3,0
Introduction par effraction														
nombre	584	77	712	413	2 441	4 563	1 253	2 331	2 566	1 792	90	315	414	17 551
taux	1 381	627	949	706	438	463	1 238	2 519	934	555	3 112	7 438	10 809	693
variation du taux en %*	22,2	11,9	13,4	39,3	-2,1	3,2	1,8	22,9	8,6	-1,2	-10,5	5,5	19,7	6,6
Vol de véhicules à moteur														
nombre	106	23	199	139	925	1 989	840	914	1 111	747	7	93	76	7 169
taux	251	187	265	238	166	202	830	988	404	231	242	2 196	1 984	283
variation du taux en %*	-10,0	-11,3	-12,7	-13,2	3,2	-11,8	-16,3	4,8	-10,1	-5,8	-72,4	70,5	26,5	-7,4
Autre vol														
nombre	682	190	1 373	897	6 148	15 720	2 143	3 402	7 442	6 805	144	169	185	45 300
taux	1 612	1 547	1 829	1 534	1 104	1 597	2 118	3 676	2 708	2 109	4 979	3 991	4 830	1 789
variation du taux en %*	7,0	14,7	15,8	-7,5	14,1	15,3	-7,2	9,8	-2,5	-5,9	16,2	6,6	3,3	5,8
Total — crimes contre les biens														
nombre	1 458	310	2 852	1 578	10 355	26 574	4 583	7 492	12 704	10 257	251	612	687	79 713
taux	3 447	2 523	3 800	2 698	1 859	2 699	4 529	8 095	4 622	3 179	8 679	14 451	17 937	3 148
variation du taux en %*	12,3	12,6	7,0	-0,5	7,8	7,7	-7,7	14,0	-0,5	-3,9	-6,8	13,3	16,0	4,0
Armes offensives														
nombre	17	3	95	34	160	1 270	256	225	546	641	4	5	8	3 264
taux	40	24	127	58	29	129	253	243	199	199	138	118	209	129
variation du taux en %*	24,8	0,0	23,4	32,3	44,3	24,8	10,0	41,4	18,8	4,8	-64,2	-30,6	28,7	19,0
Méfaisits														
nombre	675	159	1 225	577	2 946	5 633	1 394	2 550	3 924	3 903	147	370	229	23 732
taux	1 596	1 294	1 632	987	529	572	1 378	2 755	1 428	1 210	5 083	8 737	5 979	937
variation du taux en %*	56,2	37,4	24,8	6,3	27,1	29,7	18,4	20,1	-3,6	3,5	-7,9	61,9	10,6	15,5
Total — autres infractions au Code criminel														
nombre	1 527	321	3 079	1 487	7 126	18 974	4 125	7 440	10 732	10 540	308	756	537	66 952
taux	3 610	2 613	4 102	2 543	1 279	1 927	4 077	8 039	3 905	3 266	10 650	17 851	14 021	2 644
variation du taux en %*	21,1	29,7	16,0	-5,0	17,3	11,0	3,7	10,5	0,3	-2,3	-24,6	34,8	13,5	6,7
Total — Code criminel (exclut les délits de la route)														
nombre	3 705	785	7 572	3 909	23 502	59 450	11 058	17 831	28 043	25 277	668	1 630	1 458	184 888
taux	8 758	6 390	10 088	6 684	4 219	6 038	10 929	19 267	10 203	7 833	23 098	38 489	38 068	7 302
variation du taux en %*	15,6	25,3	13,0	-1,6	9,0	7,9	-3,1	13,6	-0,2	-4,3	-12,9	22,9	17,6	4,7

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Représente le total des affaires classées par mise en accusation et des affaires classées sans mise en accusation.

2. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2003 produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2003.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9



Auteurs présumés selon le groupe d'âge et le sexe, certaines affaires, 2003

	Groupe d'âge selon le sexe				Total selon le groupe d'âge	
	Adultes (18 ans et plus)		Jeunes (12 à 17 ans)		Adultes	Jeunes
	Hommes	Femmes	Adolescents	Adolescentes		
	%		%		%	
Homicide	90	10	79	21	86	14
Tentative de meurtre	85	15	94	6	88	12
Voies de fait	82	18	71	29	81	19
Agression sexuelle	98	2	97	3	79	21
Autres infractions sexuelles	97	3	94	6	75	25
Rapt	42	58	100	0	98	2
Vol qualifié	91	9	86	14	65	35
Total — crimes de violence	84	16	74	26	82	18
Introduction par effraction	93	7	91	9	67	33
Vol de véhicules à moteur	91	9	84	16	61	39
Fraude	71	29	66	34	93	7
Vol de plus de 5 000 \$	82	18	84	16	81	19
Vol de 5 000 \$ et moins	70	30	61	39	67	33
Total — crimes contre les biens	78	22	75	25	69	31
Méfaisits	87	13	90	10	56	44
Incendie criminel	83	17	91	9	45	55
Prostitution	51	49	23	77	99	1
Armes offensives	82	18	92	8	98	2
Total — Code criminel (exclut les délits de la route)	81	19	70	30	83	17
Conduite avec facultés affaiblies ¹	87	13	84	16	99	1
Infractions relatives au cannabis	88	12	85	15	72	28
Infractions relatives à la cocaïne	82	18	79	21	95	5
Infractions relatives aux autres drogues	84	16	83	17	80	20

1. Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, ou avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : infostats@statcan.ca. Vous pouvez aussi composer sans frais (Canada et États-Unis) le 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2002

- Vol. 22, n° 1 Traitement des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22, n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22, n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000
- Vol. 22, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 7 L'homicide au Canada, 2001
- Vol. 22, n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 9 Analyse préliminaire de la récidive chez les jeunes et les jeunes adultes – 1999-2000
- Vol. 22, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001
- Vol. 22, n° 11 Dépenses de la justice au Canada, 2000-2001

2003

- Vol. 23, n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada – 2001
- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002
- Vol. 23, n° 4 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002
- Vol. 23, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 6 Les infractions sexuelles au Canada
- Vol. 23, n° 7 La détention provisoire au Canada, 1986-1987 à 2000-2001
- Vol. 23, n° 8 L'homicide au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 9 La conduite avec facultés affaiblies et autres délits de la route, 2002
- Vol. 23, n° 10 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2002-2003
- Vol. 23, n° 11 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002

2004

- Vol. 24, n° 1 Tendances des infractions relatives aux drogues et rôle de l'alcool et des drogues dans la perpétration d'infractions
- Vol. 24, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003
- Vol. 24, n° 3 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002
- Vol. 24, n° 4 Les crimes motivés par la haine au Canada
- Vol. 24, n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 2002